



## Section 3 – Évaluation et contrôle des dangers



<b>Section 3 – Évaluation et contrôle des dangers</b> .....	<b>4</b>
<b>I- Aperçu</b> .....	<b>4</b>
<b>II- Exigences réglementaires</b> .....	<b>4</b>
1. <i>Évaluation, élimination et contrôle des dangers</i> .....	4
1.1 <i>Évaluation des dangers</i> .....	4
1.2 <i>Participation des employés</i> .....	4
1.3 <i>Élimination et contrôle des dangers</i> .....	5
1.4 <i>Exemple de détermination et de contrôle d'un danger</i> .....	5
1.5 <i>Conformité en matière de détermination et de contrôle des dangers</i> .....	5
1.6 <i>Contrôle d'urgence des dangers</i> .....	6
<b>III- Lignes directrices pour satisfaire aux exigences réglementaires</b> .....	<b>7</b>
1. <i>Détermination des dangers</i> .....	7
1.1 <i>Préoccupations et commentaires des employés en matière de santé et de sécurité</i> .....	8
1.2 <i>Évaluations médicales</i> .....	9
1.3 <i>Inspections</i> .....	9
1.4 <i>Vérifications par le conseil scolaire</i> .....	10
1.5 <i>Évaluations en milieu de travail</i> .....	10
2. <i>Évaluation et classification des dangers</i> .....	11
3. <i>Signalement des dangers</i> .....	12
4. <i>Atténuation des dangers</i> .....	12
4.1 <i>Élimination</i> .....	13
4.2 <i>Substitution</i> .....	13
4.3 <i>Mesures d'ingénierie</i> .....	13
4.4 <i>Mesures administratives</i> .....	13
4.5 <i>Équipement de protection individuelle (ÉPI)</i> .....	14
5. <i>Évaluations des dangers associés au poste</i> .....	14
<b>IV- Exigences en matière de formation</b> .....	<b>15</b>
1. <i>Processus de mise en œuvre</i> .....	15
1.1 <i>Pour commencer</i> .....	15
1.2 <i>Activités permanentes</i> .....	16
1.3 <i>Intervention en cas de danger</i> .....	16
 <b>ANNEXE1-Inspection du lieu de travail</b> .....	<b>18</b>



<b>ANNEXE 2</b> -Évaluation des dangers associés à un poste du conseil scolaire.....	22
<b>ANNEXE 3</b> -Formulaire de signalement des dangers (version courte).....	23
<b>ANNEXE 3-1</b> -Formulaire de signalement des dangers (accidents sans blessure ou évités de justesse) .....	24
<b>ANNEXE 4</b> -Analyse des dangers liés à une tâche .....	28
<b>ANNEXE 5</b> -Liste des formulaires d'inspection du lieu de travail.....	29
<b>ANNEXE 6</b> -Formulaire d'inspection pour les salles de classe, les bureaux, la salle du personnel et l'infirmierie .....	30
<b>ANNEXE 7</b> -Formulaire d'inspection des couloirs et des salles de toilette .....	33
<b>ANNEXE 8</b> -Formulaire d'inspection de la bibliothèque et de la salle d'ordinateurs.....	35
<b>ANNEXE 9</b> -Formulaire d'inspection des escaliers .....	38
<b>ANNEXE 10</b> -Formulaire d'inspection des salles d'entreposage général .....	40
<b>ANNEXE 11</b> -Formulaire d'inspection de la salle mécanique .....	42
<b>ANNEXE 12</b> -Formulaire d'inspection de la salle d'art.....	46
<b>ANNEXE 13</b> -Formulaire d'inspection de la salle de musique .....	49
<b>ANNEXE 14</b> -Formulaire d'inspection des gymnases, des vestiaires, des salles de musculation et des salles d'entreposage du gymnase .....	52
<b>ANNEXE 15</b> -Formulaire d'inspection de la salle d'art dramatique et du théâtre .....	55
<b>ANNEXE 16</b> -Formulaire d'inspection des stationnements, des trottoirs et des rampes d'accès .....	59



<b>ANNEXE 17</b> -Formulaire d'inspection des hangars, des boîtes vertes et des aires de stockage des ordures extérieures.....	61
<b>ANNEXE 18</b> -Formulaire d'inspection des cafétérias et des cantines .....	63
<b>ANNEXE 19</b> -Formulaire d'inspection du laboratoire scientifique .....	66
<b>ANNEXE 20</b> -Formulaires d'inspection de l'atelier et du laboratoire d'ÉPT.....	71
<b>ANNEXE 21</b> -Formulaires d'inspection pour le siège social.....	81



## Section 3 – Évaluation et contrôle des dangers

### I- Aperçu

Un danger signifie une situation, une activité ou une substance qui pourrait être dangereuse pour la santé ou la sécurité (peut causer une blessure, une maladie ou une perte) des employés, des élèves, des bénévoles et des visiteurs. Les dangers sont souvent regroupés en trois catégories : physiques, chimiques et biologiques.

Les directions d'école et les chefs de département ne travaillant pas dans les écoles sont responsables de déterminer et d'évaluer les dangers dans leur installation. Si un danger ne peut pas être éliminé, l'employeur doit utiliser des mesures de contrôle afin d'atténuer le danger au niveau le plus bas raisonnablement possible.

### II- Exigences règlementaires

En vertu des lois provinciales en matière de santé et de sécurité au travail, la direction d'école ou le chef de département ne travaillant pas dans les écoles est tenu de déterminer les dangers dans le lieu de travail et de prendre toutes les mesures raisonnables pour les atténuer à des niveaux acceptables.

#### 1. Évaluation, élimination et contrôle des dangers

##### 1.1 Évaluation des dangers

1. Un employeur doit accéder au lieu de travail et déterminer les dangers actuels ou possibles avant le début des travaux sur le lieu de travail.
2. Un employeur doit préparer un rapport des résultats de l'évaluation des dangers et des méthodes utilisées pour contrôler ou éliminer les dangers déterminés.
3. Un employeur doit s'assurer que la date à laquelle l'évaluation des dangers est préparée ou révisée est consignée dans le rapport.
4. Un employeur doit s'assurer que l'évaluation des dangers est effectuée :
  - i. à des intervalles raisonnablement possibles afin de prévenir la dégradation des conditions de travail non sécuritaires et malsaines;
  - ii. lorsqu'un nouveau processus de travail entre en vigueur;
  - iii. lorsqu'un processus de travail ou une tâche est modifié;
  - iv. avant la construction d'un nouveau lieu de travail.

##### 1.2 Participation des employés

1. Dans la mesure du possible, un employeur doit impliquer les employés concernés dans l'évaluation des dangers et les mesures de contrôle ou d'élimination des dangers déterminés.
2. Un employeur doit s'assurer que tous les employés concernés par les dangers déterminés dans un rapport d'évaluation des dangers sont informés des dangers et des méthodes utilisées pour contrôler ou éliminer les dangers.



### 1.3 Élimination et contrôle des dangers

1. Si un danger actuel ou possible pour les employés est déterminé dans le cadre d'une évaluation des dangers, un employeur doit prendre des mesures conformes à la présente section pour :
  - i. éliminer les dangers;
  - ii. si l'élimination n'est pas possible, contrôler le danger.
2. Dans la mesure du possible, un employeur doit éliminer ou contrôler un danger par l'utilisation de mesures d'ingénierie.
3. Si un danger ne peut pas être éliminé conformément à la sous-section 2, l'employeur doit utiliser des mesures administratives afin d'atténuer le danger au niveau le plus bas raisonnablement possible.
4. Si le danger ne peut pas être éliminé ou contrôlé conformément aux sous-sections 2 ou 3, l'employeur doit s'assurer que l'équipement de protection individuelle approprié est utilisé par les employés concernés par le danger.
5. Si le danger ne peut pas être éliminé ou contrôlé conformément aux sous-sections 2, 3 ou 4, l'employeur peut utiliser une combinaison de mesures d'ingénierie et de mesures administratives ou un équipement de protection individuelle si le fait d'utiliser une combinaison de mesures présente un risque plus élevé.

### 1.4 Exemple de détermination et de contrôle d'un danger

Un concierge doit nettoyer un graffiti sur un casier. Le produit qu'il prévoit utiliser est un aérosol nommé *Graffiti Remove*. La dernière fois que le concierge a utilisé ce produit dans des conditions semblables, il a souffert d'un mal de tête et de nausées. Que doit-on faire?

**Première étape : Déterminer le danger.** Manifestement, cette utilisation de ce produit particulier cause un risque pour la santé et la sécurité du concierge en raison de l'inhalation des vapeurs de l'aérosol.

**Deuxième étape : Évaluer le danger.** Comment savoir si ce danger est sérieux? Consulter la fiche de données de sécurité pour obtenir plus de renseignements. Les fiches de données de sécurité (FDS) devraient vous indiquer comment éliminer ou atténuer le danger.

**Troisième étape : Signaler le danger.** À qui signaler le danger? Remplir le formulaire de signalement des dangers et le remettre à votre superviseur direct.

**Quatrième étape : Éliminer ou atténuer le danger.** Voici les options possibles :

- Trouver un autre produit qui ne dégage pas de vapeurs toxiques.
- Fournir une forme de ventilation qui atténuera le danger à un niveau acceptable.
- Fournir au concierge un équipement de protection individuelle approprié et lui offrir une formation sur l'utilisation adéquate. Consulter la FDS afin de déterminer l'équipement de protection individuelle (ÉPI) nécessaire.

**Rappel :** Un suivi est nécessaire dans le cadre du processus d'atténuation.

### 1.5 Conformité en matière de détermination et de contrôle des dangers

La conformité en matière de détermination et de contrôle des dangers est jugée en fonction d'une norme de *prévention*. Voici les questions qu'un inspecteur du gouvernement pourrait poser :

- Les inspections et les relevés sur place sont-ils effectués régulièrement sur le lieu de travail?



- Les dangers possibles et les risques inhérents pour la sécurité sont-ils déterminés et indiqués aux employés?
- Des processus de travail et des mesures de contrôle sont-ils en place pour atténuer ou éliminer les dangers possibles et les risques pour la sécurité?
- Y a-t-il une supervision et une direction adéquates sur place si le danger présente un risque élevé?
- Tient-on suffisamment compte de l'âge et de l'état du lieu de travail et de l'équipement utilisé?
- Des vérifications approfondies périodiques sont-elles effectuées afin de déterminer si on fait preuve de diligence raisonnable?
- Les employés participent-ils activement à la détermination et au contrôle des dangers?
- L'évaluation des dangers est-elle rédigée et accessible aux employés du lieu concerné par le danger?
- Le plus grand nombre possible de dangers ont-ils été éliminés ou contrôlés?
- Des mesures de contrôle appropriées ont-elles été déterminées et élaborées pour chaque danger?

Si la réponse aux questions ci-dessus est OUI, il y a conformité.

Les directions d'école et les chefs de département ne travaillant pas dans les écoles prouvent la conformité en s'assurant que :

- les employés sont protégés des dangers possibles grâce à l'utilisation de mesures raisonnables visant à éliminer ou à atténuer les dangers;
- des évaluations des dangers associés à un poste sont effectuées pour les postes comportant des risques plus élevés;
- les évaluations médicales requises sont effectuées;
- l'ÉPI approprié est utilisé;
- les mesures de contrôle fonctionnent;
- la formation appropriée est donnée aux employés afin qu'ils soient compétents pour effectuer les travaux dangereux;
- du temps est donné régulièrement pour les évaluations des dangers du lieu de travail;
- un processus est en place pour recevoir les commentaires des employés au sujet de gestes ou de conditions spécifiques qui devraient être surveillés en raison du danger qu'ils représentent;
- une rétroaction immédiate est donnée aux employés lorsque des gestes ou des conditions non sécuritaires sont déterminés;
- un suivi est effectué en ce qui concerne les mesures correctives et les méthodes convenues pour prévenir les dangers.

À la suite de leur orientation, les employés devraient connaître ce qui suit :

- Les risques de leur lieu de travail.
- Les dangers physiques et pour la santé de leur lieu de travail.
- Les pratiques de travail sécuritaires de base de toute tâche dangereuse qu'ils exécutent.

## **1.6 Contrôle d'urgence des dangers**

Si des mesures d'urgence sont nécessaires pour contrôler ou éliminer un danger qui présente un risque pour la sécurité ou la santé des employés :



- Seuls les employés compétents pour corriger la condition et le nombre minimal d'employés nécessaires pour corriger la condition peuvent être exposés au danger.
- Tous les efforts possibles doivent être déployés pour contrôler le danger pendant que la condition est corrigée.

### III- Lignes directrices pour satisfaire aux exigences réglementaires

Le processus de détermination, d'évaluation, de signalement et d'atténuation des dangers est communément appelé la gestion des risques. Pour satisfaire aux exigences réglementaires, chaque lieu de travail doit mettre en œuvre un programme systématique et permanent de gestion des risques utilisant des rapports sur les dangers, des inspections sur place, des évaluations des dangers associés à un poste et des analyses des dangers liés à une tâche. Il ne faut pas attendre qu'un accident survienne. Bien que la détermination des dangers soit l'une des parties les plus complexes et coûteuses en temps d'un programme de santé et de sécurité au travail, elle est l'une des étapes les plus importantes.

#### 1. Détermination des dangers

*Les dangers sont souvent regroupés en trois catégories :*

1. Les dangers physiques
  - Soulever et manipuler des charges comme la manipulation de matériaux
  - Faire des mouvements très répétitifs
  - Risques de glisser ou de trébucher
  - Déplacer des pièces de machinerie comme des courroies, des volants et des bouts rétreints
  - Travailler en hauteur comme sur une mezzanine, sur un toit ou sur une plateforme de travail élévatrice
  - Systèmes pressurisés comme la tuyauterie, les cuves et les chaudières
  - Utilisation de véhicules
  - Incendie
  - Électricité comme le câblage électrique de piètre qualité, les cordons usés et le risque de courant électrique élevé
  - Bruit excessif provenant par exemple des outils portatifs, des compresseurs et des moteurs
  - Éclairage inadéquat
  - Températures extrêmes
  - Vibrations
  - Violence au travail
  - Conditions en milieu de travail
2. Les dangers chimiques
  - Produits chimiques comme l'acide sulfurique et le solvant
  - Poussières provenant du meulage, du sablage et du retrait de l'amiante
  - Émanations comme les émanations de soudure
  - Vapeurs et brumes provenant par exemple des solvants, des produits de nettoyage et de la peinture au pistolet
3. Les dangers biologiques
  - Champignons, bactéries et moisissures
  - Sang et fluides corporels
  - Eaux usées



*Voici les trois sources de danger :*

1. Les personnes  
Le manque de formation, la mauvaise communication ou d'autres facteurs peuvent entraîner un comportement qui est une source de danger.
2. L'équipement et les matériaux  
L'équipement, les outils et les matériaux utilisés dans le processus de travail peuvent être des sources de danger. Certains articles sont intrinsèquement dangereux et d'autres deviennent dangereux au fil du temps en raison d'un entretien, d'un entreposage ou d'une élimination inadéquats.
3. L'environnement  
Le lieu de travail général, y compris les facteurs comme la disposition de l'installation, la ventilation et l'éclairage, les planchers et autres variables peuvent constituer des sources de danger.

*Voici les quatre processus que le conseil scolaire utilisera pour déterminer les dangers :*

1. Préoccupations et commentaires des employés en matière de santé et de sécurité
2. Inspections
3. Vérifications du conseil scolaire
4. Évaluations en milieu de travail

### **1.1 Préoccupations et commentaires des employés en matière de santé et de sécurité**

Les dangers peuvent être déterminés à la suite des éléments suivants :

- Les commentaires des employés concernant les dangers auxquels ils sont exposés lorsqu'ils exécutent des tâches ou des activités particulières. Souvent, la personne qui en connaît le plus au sujet des dangers d'un travail est la personne qui exécute ce travail. Il s'agit d'une partie intégrante du processus d'évaluation des dangers associés à un poste.
- Préoccupations exprimées par les employés.
- Problèmes discutés lors des formations en cours d'emploi ou découlant du partage des expériences relatives aux dangers des autres lieux de travail.
- Analyse des demandes d'indemnité pour accident du travail avec perte de temps.
- Analyse des formulaires de signalement des dangers (voir les *Formulaires* à la fin de cette section).
- Évaluations médicales pour les employés, comme l'exige la loi.
- Résultat d'un accident ou d'un incident. Voir la section 12 du manuel : *Signalement des accidents et des incidents et enquête*.

Évidemment, il y a un large éventail de méthodes pour déterminer les dangers auxquels les employés peuvent être exposés dans leur milieu de travail. Pour satisfaire aux exigences réglementaires, la direction d'école et les chefs de département ne travaillant pas dans les écoles doivent faire preuve de diligence dans l'exploration de chaque possibilité d'atténuer le risque de blessure ou de problème de santé. Toutes les sources ci-dessus doivent être utilisées régulièrement.

Chaque employé doit être encouragé à revoir régulièrement les tâches qu'il exécute sur le plan de la sécurité. Ce processus est nommé *l'analyse des dangers liés à une tâche*. Lorsque les dangers sont déterminés, il est plus facile d'élaborer des pratiques de travail sécuritaires.



## 1.2 Évaluations médicales

Des évaluations médicales spéciales peuvent être requises par la loi dans certaines circonstances. Le conseil scolaire déterminera, dans le cadre du processus d'évaluation des dangers, les postes dont les titulaires devront subir une évaluation médicale spéciale. Tous les employés concernés seront informés par le conseil scolaire.

Le conseil scolaire déterminera le processus relatif au moment et à la façon dont les évaluations de l'état de santé sont effectuées et le conseil scolaire peut orienter les employés vers des médecins particuliers. La portion de l'examen médical de l'évaluation ne doit être réalisée que par un médecin.

## 1.3 Inspections

### a. Inspections par le gouvernement

Le gouvernement a le droit d'inspecter le lieu de travail. En vertu de l'*Alberta Occupational Health and Safety Act*, de ses Règlements et du Code, un agent détient un grand nombre de pouvoirs et peut faire ce qui suit :

- Entrer dans tout lieu de travail à toute heure raisonnable pour procéder à une inspection.
- Demander à la direction d'école ou au chef de département ne travaillant pas dans les écoles de fournir des dossiers, des livres, des plans ou d'autres documents liés à la santé et à la sécurité des employés, les examiner, les copier ou les retirer, ou les emporter temporairement afin d'en faire des copies.
- Inspecter, saisir ou prendre des échantillons de tout matériel, produit, outil, appareil ou équipement fourni, utilisé ou trouvé dans le lieu de travail qui fait l'objet d'une inspection.
- Faire des essais et prendre des photographies ou des enregistrements dans tout lieu de travail.
- Interroger et obtenir des déclarations des employés sur le lieu de travail.
- Cesser le travail si, selon l'avis de l'agent, il n'est pas sain ou sécuritaire, ou s'il peut présenter un risque pour les employés.
- Ordonner à la direction d'école ou au chef de département ne travaillant pas dans les écoles de prendre des mesures spécifiques pour s'assurer que le travail sera exécuté de manière saine et sécuritaire.

Il est illégal de nuire à un agent dans l'exercice des pouvoirs mentionnés ci-dessus.

Chaque fois qu'on procède à une inspection de santé et de sécurité au travail, la direction d'école ou le chef de département ne travaillant pas dans les écoles doit aviser un agent de liaison de sécurité du conseil scolaire immédiatement. Si une direction d'école ou le chef de département ne travaillant pas dans les écoles a des préoccupations au sujet d'une inspection du lieu de travail effectuée par un agent et ne peut pas les résoudre avec l'agent, il doit informer son superviseur immédiat et un agent de liaison en sécurité du conseil scolaire.

Une inspection par le gouvernement ne doit pas être considérée comme une intrusion, mais plutôt comme une autre forme d'assurance.

- Si l'inspecteur détermine qu'il y a non-conformité avec un ou plusieurs règlements, une ordonnance sera émise pour déterminer le danger et indiquer la mesure corrective.
- Si l'inspecteur rédige un rapport favorable sur le lieu de travail, cela ne signifie pas nécessairement que le lieu de travail est sécuritaire et exempt de tout danger. Les inspections



tendent à déterminer les conditions non sécuritaires plus facilement que les comportements non sécuritaires.

- Puisque la plupart des causes majeures des accidents du travail sont entraînées par des comportements professionnels non sécuritaires, il est important pour la direction d'école et le chef de département ne travaillant pas dans les écoles d'établir et de suivre un calendrier régulier d'inspections du lieu de travail.

#### b. Inspections internes du lieu de travail

Pour le conseil scolaire, les inspections régulières du lieu de travail constituent l'une des manières les plus efficaces de déterminer les dangers. Les directions d'école ou les chefs de département ne travaillant pas dans les écoles doivent s'assurer qu'ils permettent aux agents de liaisons en santé et sécurité d'effectuer les inspections obligatoires requises comme le mentionnent les termes de références du comité de santé et sécurité. Plus l'installation est vaste et complexe, plus la participation des employés peut être grande; p. ex. les plus grandes écoles disposant de laboratoires d'ÉPT, de laboratoires de sciences, etc. comparativement aux petites écoles primaires (voir l'*Annexe I – Effectuer des inspections*).

Des inspections non prévues du conseil scolaire sont également réalisées par l'équipe du département des services opérationnels du conseil scolaire. Une inspection ponctuelle est une façon de nous assurer que nos sites satisfont aux normes actuelles. Il s'agit d'une excellente occasion de dialoguer entre le personnel du site et l'équipe de sécurité du conseil scolaire. Ces inspections ne doivent pas être considérées comme punitives, mais comme une occasion d'apprentissage.

### 1.4 Vérifications par le conseil scolaire

Les vérifications sont un outil complet et objectif pour vérifier que les systèmes de sécurité au travail fonctionnent réellement comme prévu et satisfont aux exigences réglementaires. Les vérifications peuvent être faites par le personnel du conseil scolaire ou par un contractuel tiers. Une vérification par le conseil scolaire sera effectuée régulièrement afin d'aborder les rôles et les mesures de tous les employés et d'évaluer la conformité en matière de santé et de sécurité dans l'ensemble du conseil scolaire. Les principaux groupes cibles pour les vérifications internes sont les écoles avec de nouveaux employés au poste de direction d'école et les écoles qui n'ont pas atteint les normes du conseil scolaire lors d'une inspection ponctuelle.

### 1.5 Évaluations en milieu de travail

Les évaluations des dangers en milieu de travail, comme celles pour le bruit ou la qualité de l'air, peuvent indiquer non seulement d'où proviennent les problèmes dans le lieu de travail qui surpassent les lignes directrices relatives à l'exposition, mais également combien d'employés peuvent être touchés. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des évaluations du bruit, consulter la section 8 du manuel, *Préservation de l'ouïe*. Pour obtenir des renseignements au sujet des évaluations visant la surveillance de la qualité de l'air et autres préoccupations environnementales au travail, les directions d'école et les chefs de département ne travaillant pas dans les écoles doivent communiquer avec un agent de la santé et de la sécurité du conseil scolaire.



## 2. Évaluation et classification des dangers

L'objectif de l'évaluation ou de la classification des dangers est d'établir des priorités dans les préoccupations en matière de dangers et ainsi, de s'assurer que l'intervention correspond au risque. Certains des dangers qui sont déterminés sur le lieu de travail représenteront un risque élevé et doivent être classés en premier, puis traités en urgence. D'autres représenteront un risque faible et une faible probabilité; les personnes qui y sont exposées pourraient simplement en être informées.

Pour toute situation dangereuse, il faut tenir compte de ce qui suit :

- Quel préjudice peut-elle causer aux employés, aux élèves ou aux visiteurs?
- Comment la personne est-elle protégée contre ce préjudice?
- Le danger peut-il être retiré?
- L'exposition de la personne peut-elle être réduite ou éliminée?

Un système de classification des dangers peut également aider à prendre ces décisions.

Les directions d'école et les chefs de département ne travaillant pas dans les écoles doivent travailler avec les employés du secteur faisant l'objet d'une évaluation, car ils sont les plus familiarisés avec les dangers du travail.

Les dangers peuvent être classés comme élevés, moyens ou faibles.

### Danger élevé

Une condition ou une pratique qui pourrait causer une incapacité *permanente*, un décès, la perte d'un membre et/ou la perte significative d'une structure, d'un équipement et de matériel. Une mesure immédiate est requise pour corriger ces situations.

Exemple 1 : Un dispositif de protection manquant sur un banc de scie.

Mesure : L'alimentation doit être coupée, la lame doit être retirée et la scie ne doit pas être utilisée jusqu'au remplacement du dispositif de protection.

Exemple 2 : Des employés d'entretien procèdent à l'entretien d'une grande pompe de puisard dans un puits profond non ventilé, avec un moteur à essence en fonction.

Mesure : Cesser le travail jusqu'à la mise en place de procédures appropriées en matière d'espaces clos.

### Danger moyen

Une condition ou une pratique qui pourrait causer une blessure ou une maladie entraînant une incapacité *temporaire* et/ou des dommages à la propriété qui sont perturbateurs, mais pas importants.

Exemple 1 : Un tuyau d'eau qui fuit dans un couloir ou une salle de toilette.

Mesure : Placer des affiches d'avertissement, contenir la fuite et faire réparer le tuyau le plus rapidement possible.

Exemple 2 : Un plan de marche brisé au bas d'un escalier.

Mesure : Placer des affiches d'avertissement et les laisser en place jusqu'à la fin des travaux de réparation.

### Danger faible

Une condition ou une pratique qui pourrait causer une blessure ou une maladie mineure *n'entraînant pas d'incapacité* et/ou des dommages non perturbateurs à la propriété.

Exemple 1 : Un charpentier manipule du bois brut sans gants.

Exemple 2 : Un concierge utilise des produits nettoyants doux sans ventilation adéquate.



Si vous avez besoin d'aide supplémentaire pour préciser une classification de dangers spécifique, veuillez communiquer avec un agent de la santé et de la sécurité.

*Certaines normes liées aux activités à risque élevé sont établies spécifiquement par les règlements :*

Exemple : Si des employés doivent travailler dans un espace clos, le Code et les règlements de l'*Occupational Health and Safety Act* exigent qu'un code de pratique et une orientation soient fournis à tous les employés qui entrent dans un espace clos.

*N'oubliez pas* : Afin de satisfaire aux lois et de faire preuve de diligence raisonnable, toutes les évaluations et les analyses des dangers doivent être documentées. (Voir les Formulaires à la fin de cette section).

### **3. Signalement des dangers**

Le signalement des dangers doit être utilisé pour avertir les directions d'école et les chefs de département ne travaillant pas dans les écoles de toute condition ou procédure de travail dangereuse constatée quotidiennement par les employés et les autres personnes présentes sur le lieu de travail. Le signalement des dangers comble les lacunes entre les inspections régulières, ce qui permet aux directions d'école et aux chefs de département ne travaillant pas dans les écoles d'être mis au courant des dangers au moment où ils surviennent sur le lieu de travail et de les traiter. Il permet également de déterminer les accidents évités de justesse qui doivent également être documentés en vertu de la loi. (Voir la section 12, *Signalement des accidents et des incidents et enquête*).

Les employés, les bénévoles, les contractuels et les sous-traitants doivent informer la direction d'école ou le chef de département ne travaillant pas dans les écoles directement, ou le faire par l'entremise de leur superviseur immédiat, de tout danger qu'ils constatent en remplissant un formulaire de signalement des dangers. Le formulaire de signalement des dangers, qui est disponible à la fin de la présente section (*Formulaires*), doit être utilisé pour signaler des dangers.

Ce rapport doit être signé par la personne qui le remplit et par la direction d'école ou le chef de département ne travaillant pas dans les écoles qui effectue l'enquête de suivi. La personne qui a rempli le formulaire doit être informée du résultat.

Tous les dangers élevés et moyens signalés doivent immédiatement faire l'objet d'une enquête et être contrôlés.

Les rapports de signalement des dangers remplis doivent être conservés dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail.

Le cas échéant, une demande de service doit aussi être mise dans *Asset planner*. Une copie du signalement des dangers doit être envoyée au comité central de santé et sécurité.

### **4. Atténuation des dangers**

*Il existe cinq approches de base pour atténuer ou contrôler les dangers :*

1. Élimination
2. Substitution
3. Mesures d'ingénierie



4. Mesures administratives
5. Équipement de protection individuelle.

#### 4.1 Élimination

Le retrait complet du danger.

#### 4.2 Substitution

Cette méthode est utilisée fréquemment avec les produits chimiques dangereux.

Exemple : Plusieurs produits chimiques d'entretien ont été remplacés par d'autres produits sans danger, p. ex. l'eau de Javel – un désinfectant – a été remplacée par des bactéricides non toxiques à base d'ammonium quaternaire.

#### 4.3 Mesures d'ingénierie

Les mesures d'ingénierie suivantes utilisent une approche préventive, qui aide à réduire les blessures aux employés, aux visiteurs, aux bénévoles et aux élèves, ainsi que les pratiques de travail inefficaces :

- Changement de processus ou modification apportée à un processus  
Exemple : Utilisation de microéchantillons de produits chimiques pour les expériences scientifiques, ce qui minimisera le risque possible d'effets néfastes.
- Ventilation  
Cela peut comprendre une ventilation par aspiration ou par dilution locale ou générale. Le terme « *locale* » signifie un appareil ou un lieu spécifique. La ventilation générale est utilisée pour contrôler la qualité de l'air dans une pièce ou une zone complète.  
Exemples : Les hottes aspirent les vapeurs, ce qui minimise l'exposition aux matières toxiques; le système de dépoussiérage retire la sciure de bois dans un laboratoire de travail du bois.
- Isolation  
Cela comprend des méthodes de confinement et de contrôle spéciales pour les dangers uniques qui exigent de séparer les employés du danger.  
Exemple : Confiner un danger avec du plexiglas, utiliser les dispositifs de protection sur la machinerie.

#### 4.4 Mesures administratives

- Entretien préventif  
L'entretien préventif est une procédure ou une pratique qui implique l'inspection et l'entretien réguliers de l'équipement ou de la machinerie avant son utilisation. En remplaçant les pièces usées avant leur défaillance, le risque de perte ou de blessure peut être considérablement réduit.
- Entretien ménager



Un mauvais entretien ménager entraîne une augmentation des accidents et des blessures et une diminution de la productivité. Cela peut être aussi dommageable que le plus grave des accidents.

Le terme *entretien ménager* représente plus que le simple nettoyage. L'entretien ménager est un agencement ordonné de travaux, d'outils, d'équipement, d'installations d'entreposage et de fournitures.

Un bon entretien ménager doit être prévu et encouragé aussi prudemment et entièrement que toute autre activité touchant ou exigeant la participation et la coopération de tous les employés et élèves.

- **Contrôle des achats**  
Les mesures de santé et de sécurité doivent toujours être appliquées à l'acquisition de biens ou de services. Les meilleurs achats ne sont pas les moins dispendieux, mais ceux qui seront rentables et qui ne causeront pas de préjudice aux employés ou à d'autres personnes, à la propriété ou aux biens immobiliers matériels. Parfois, acheter des quantités limitées peut réduire le gaspillage causé par la fin de la durée de conservation.
- **Affiches**  
Les affiches doivent être utilisées pour rappeler les règles et règlements fondamentaux, afin d'aider les employés à se conformer aux exigences procédurales à risque élevé et de renforcer les règles et règlements écrits au point de contrôle.
- **Horaire des employés**  
Les tâches doivent être assignées de manière à minimiser l'exposition des employés aux dangers.
- **Installation de systèmes d'avertissement et d'alerte**  
Les systèmes d'alerte sont utilisés pour informer les employés des situations d'urgence qui pourraient survenir dans l'ensemble du lieu de travail.

#### 4.5 Équipement de protection individuelle (ÉPI)

Puisque l'ÉPI est la *dernière ligne de défense*, il est extrêmement important qu'il soit bien utilisé et conformément aux normes établies. Pour obtenir plus de renseignements, consulter la section 7, *Équipement de protection individuelle* dans le présent manuel.

### 5. Évaluations des dangers associés au poste

Les tâches du conseil scolaire sont classées selon les catégories représentant un danger faible, moyen ou élevé en fonction d'une matrice qui tient compte de la *gravité* (conséquences possibles de l'exposition), de la *probabilité* (probabilité qu'un accident se produise) et de la *fréquence* (degré d'exposition au danger).

- Le continuum qui est utilisé concernant la gravité de la tâche est fondé sur les conséquences possibles de l'exposition et va de faible (blessure mineure) à moyen (blessure avec perte de temps) à élevé (blessure catastrophique).
- Le continuum qui est utilisé concernant la probabilité qu'un incident dangereux survienne est fondé sur les occurrences prévues et va de faible (peu probable) à moyen (possible) à élevé (très probable).
- Le continuum qui est utilisé concernant la fréquence de la tâche va de faible (rarement [mensuel]) à moyen (souvent [hebdomadaire]) à élevé (régulièrement [quotidien]).



Chaque tâche du conseil scolaire a été classée dans une catégorie de tâche représentant un danger faible, moyen ou élevé en fonction des descriptions ci-dessus et des tableaux ci-dessous :

Cette matrice est utilisée pour déterminer la catégorie de danger pour chaque activité ou tâche. Pour évaluer le niveau de risque associé à un danger, la gravité (G) des conséquences associées au danger, la probabilité (P) de l'occurrence d'un incident ou d'une blessure et la fréquence (F) de l'exposition au danger sont déterminées. Les valeurs associées à chaque élément sont additionnées afin de déterminer s'il s'agit d'un risque faible, moyen ou élevé.

Conséquence possible du danger				Probabilité d'occurrence du risque	
Valeurs	Gravité (G)	Probabilité (P)	Fréquence (F)	Risque total (G+P+ F)	Risque
1	Blessure mineure (premiers soins)	Peu probable	Rarement (plusieurs fois par année)	3	Faible (F) – Peu probable
2	Grave (perte de temps)	Possible	Souvent (hebdomadaire à mensuel)	4-6	Moyen (M) – Probabilité raisonnable
3	Blessure catastrophique (incapacité permanente)	Très probable	Régulièrement (quotidien)	7-9	Élevé (E) – Très probable

Remarque : Il faut être très prudent lors de l'atténuation d'un risque élevé. Cela peut comprendre la consultation de votre équipe de santé et de sécurité au travail avant de commencer le retrait ou l'atténuation du danger.

## IV- Exigences en matière de formation

Tous les employés, nouveaux ou actuels, doivent recevoir une formation afin de bien comprendre la détermination et le contrôle des dangers de leur lieu de travail.

La formation doit avoir lieu :

- à intervalles réguliers;
- lorsque de nouveaux processus de travail ou équipements sont mis en place dans le lieu de travail.

### 1. Processus de mise en œuvre

#### 1.1 Pour commencer

Pour commencer, les directions d'école et les chefs de département ne travaillant pas dans les écoles doivent déterminer les problèmes de santé et de sécurité en effectuant ce qui suit :



- Revoir et modifier les évaluations des dangers associés au poste avec les employés occupant des postes à risque plus élevé et établir un calendrier de réévaluation.
- Former les employés en matière de techniques de détermination et de signalement des dangers.
- S'assurer que les employés qui effectuent le même travail se consultent en matière de détermination des dangers associés au travail.
- Organiser le soutien des superviseurs ou des consultants au besoin.
- Attribuer la responsabilité d'enquêter sur les dangers signalés et de corriger la situation.

## 1.2 Activités permanentes

Les directions d'école et les chefs de département ne travaillant pas dans les écoles doivent faire ce qui suit :

- Pour toutes les tâches présentant un risque plus élevé, revoir l'analyse des dangers liés à une tâche remplie et les pratiques de travail sécuritaires connexes.
- Réévaluer les évaluations des dangers associés au poste périodiquement (une fois par année) ou chaque fois qu'on apporte un changement qui affecte considérablement la santé et la sécurité de l'employé qui exécute le travail.
- S'assurer que tous les documents de signalement des dangers sont classés et conservés dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail sur le lieu de travail aux fins de référence, de suivi et de révision.
- Inclure la détermination des dangers ou des dangers possibles dans les routines quotidiennes.
- S'assurer que toutes les étapes sont suivies en ce qui concerne le SIMDUT et le TMD, comme décrites dans la section 6, *Dangers chimiques*, y compris un examen et un suivi dans les zones où des améliorations sont nécessaires.
- Effectuer des évaluations régulières dans les zones précises où des dangers ont été constatés et dans les endroits exigés par la loi, p. ex. bruit, surveillance de la qualité de l'air, déchets.
- Surveiller pour s'assurer que tous les employés appliquent l'information en santé et sécurité à leur emploi.
- Prévoir des inspections annuelles. Les évaluations des dangers doivent être effectuées régulièrement, même lorsque rien n'a changé. Cela permet de s'assurer que les employés suivent les procédures adéquates et que l'équipement est en bon état de fonctionnement. Les inspections peuvent être nécessaires plus fréquemment si des dangers ou des problèmes particuliers doivent être surveillés.
- Demander à tous les membres de l'équipe d'évaluer et de critiquer le processus d'inspection. Incorporer les changements appropriés afin d'assurer l'amélioration continue.
- S'assurer que tous les rapports d'inspection et les plans d'action de suivi sont classés et conservés dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail sur le lieu de travail aux fins de référence et de révision.

## 1.3 Intervention en cas de danger

Les directions d'école et les chefs de département ne travaillant pas dans les écoles doivent faire tout en leur pouvoir pour traiter les dangers à l'échelle locale.

Certains dangers exigent une mesure de la part du département des services opérationnels, mais des mesures locales doivent être entreprises temporairement pour atténuer ou éliminer le danger jusqu'à ce que des réparations permanentes puissent être effectuées.



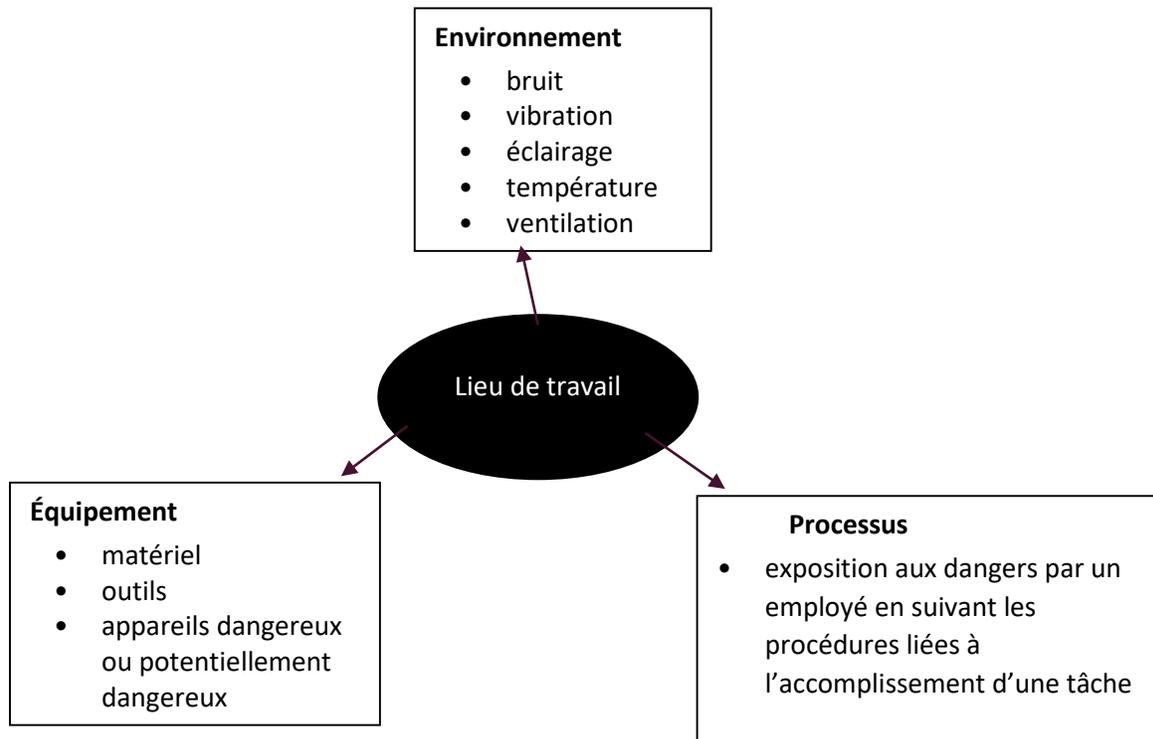
À noter que le département des services opérationnels reçoit de nombreuses demandes de réparation annuellement et doit établir des priorités en fonction de l'urgence, du budget et des ressources disponibles. Il est essentiel que les demandes de service faite dans *Asset Planner*.

Il est également essentiel de prendre des mesures à l'échelle locale en attendant les réparations du département des services opérationnels. Lorsqu'il n'est pas possible de mettre en œuvre des mesures locales et que l'urgence de la réparation du danger est grande, la demande de service doit être claire et préciser qu'il y a une situation représentant un danger élevé exigeant une mesure immédiate. Ne pas crier au loup en définissant toutes les réparations « urgentes » ou « danger élevé », car cela pourrait entraîner des retards dans le traitement des situations représentant un danger élevé réel.

### Effectuer des inspections internes du lieu de travail

La direction d'école ou le chef de département ne travaillant pas dans les écoles est responsable et doit établir le moment, la portée et les objectifs de l'inspection et du processus selon lequel l'inspection sera effectuée.

Les trois facteurs suivants doivent être pris en compte lors des inspections :



Les inspections prévues aident à déceler ce qui suit :

- Les problèmes d'équipement avant qu'une perte ne survienne.
- L'usure et la mauvaise utilisation sont les deux principales causes d'accidents. Les inspections aident à déterminer lorsque l'équipement et les installations atteignent un état non sécuritaire.
- Les gestes appropriés et/ou non sécuritaires ou inférieurs aux normes effectués par les employés.
- Les employés n'apprennent pas ou ne se souviennent pas toujours comment faire le travail correctement. Les inspections peuvent permettre de découvrir des pratiques et des conditions inférieures aux normes. Elles pourraient indiquer une mauvaise connaissance ou une motivation insuffisante.
- Tout changement dans l'environnement de travail, positif ou négatif.
- Les processus sont souvent modifiés pour utiliser des matériaux plus récents ou différents. Le roulement des employés entraîne des changements fréquents. La plupart des changements sont progressifs et leurs effets cumulés passent inaperçus jusqu'à ce qu'ils causent des problèmes majeurs.
- Les superviseurs efficaces accordent autant d'attention au rendement positif qu'au rendement inférieur aux normes. Les inspections offrent une excellente occasion de noter et de renforcer les

facteurs positifs, comme un bon entretien ménager, l'utilisation constante de l'équipement de protection individuelle, le respect des pratiques appropriées et les gestes et conditions connexes.

- Les mesures correctives appropriées sont prises relativement aux dangers qui ont été déterminés et signalés.
- Si la mesure de l'école ou du service n'a pas traité le danger, un suivi peut être nécessaire pour demander une mesure de la part du conseil scolaire.
- Les problèmes possibles.
  - On ne tient pas compte de tous les problèmes possibles au moment de la planification d'une nouvelle installation ou d'une modification. Les dangers peuvent même être négligés pendant une analyse de la sécurité. L'inspection permet une contrevérification de la surveillance.

Les inspections prévues fournissent également aux superviseurs un aperçu des éléments suivants :

- Conformité de l'entretien préventif.
- Efficacité de l'aménagement des lieux.
- Ordre du lieu de travail.
- Contrôle des déchets et des dommages.
- Sécurité des zones de travail.

Finalement, les inspections démontrent l'engagement du conseil scolaire et la valeur qu'il accorde au programme de santé et de sécurité au travail en vérifiant la sécurité du lieu de travail. Les inspections prévues peuvent prendre les différentes formes suivantes :

- Inspections de l'entretien ménager
- Inspections de l'entretien préventif
- Inspections générales de santé et sécurité
- Inspections imposées par la loi, p. ex. ascenseurs, chaudières, appareils sous pression, extincteurs
- Inspections avant l'utilisation, p. ex. nouvel équipement, retour d'une chaudière après un entretien

Les formulaires d'inspection du lieu de travail ont été élaborés et doivent être utilisés dans le cadre des inspections prévues (voir Formulaires). Une fois remplis, les formulaires d'inspection du lieu de travail doivent être conservés dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail. Ils fournissent non seulement un registre du processus d'inspection, mais une référence pour les inspections à venir.

Certains éléments de l'inspection de l'installation sont réalisés par le conseil scolaire. Les ascenseurs, les monte-escaliers, l'équipement d'urgence en cas d'incendie, les systèmes d'alarme, l'équipement de gymnastique, les structures de terrain de jeu et les monte-charge sont inspectés régulièrement par le service d'entretien du conseil scolaire. Les dossiers de ces inspections sont conservés par le département des services opérationnels et sont accessibles, au besoin, dans le cadre du processus de vérification.

### **Responsable de l'inspection**

La direction d'école ou le chef de département ne travaillant pas dans les écoles est le responsable de l'inspection en raison de sa connaissance de l'installation et des activités exercées dans le lieu de travail.

Le rôle du responsable n'est pas nécessairement de faire l'enquête, mais de faciliter le processus d'inspection. Le responsable doit concentrer ses efforts à s'assurer que l'inspection est effectuée de manière approfondie et impartiale, que tout employé peut participer à la discussion sur les constatations et sur les recommandations et que la connaissance spécialisée est demandée au personnel du conseil scolaire et obtenue, au besoin.

La direction d'école ou le chef de département ne travaillant pas dans les écoles sera également responsable de communiquer les constatations et les recommandations aux employés et de s'assurer que les mesures correctives sont mises en place au besoin.

### **Approche d'équipe**

Selon la taille de l'installation et la portée des exigences de l'inspection, la direction d'école ou le chef de département ne travaillant pas dans les écoles peut ajouter des membres d'équipe ou des membres responsables délégués pour participer au processus d'inspection. Il est vraiment crucial que la direction d'école ou le chef de département ne travaillant pas dans les écoles implique les employés ayant une expertise dans les zones précises. Des représentants des groupes d'employés de conciergerie, d'enseignement et de supervision peuvent faire partie d'une équipe d'inspection.

Une équipe composée de membres de zones aussi différentes que possible aidera à veiller à ce que les différents points de vue soient représentés et que tous les dangers majeurs soient inspectés. En plus des inspections de l'installation physique, l'équipe peut se pencher sur tous les postes et processus de travail du lieu de travail et en particulier, les tâches et les postes présentant un danger élevé. L'expertise du conseil scolaire peut être utilisée en cas de danger particulier dont l'équipe d'inspection se préoccupe. Par exemple, les agents de la santé et de la sécurité du conseil scolaire, le personnel d'entretien, le superviseur d'ÉPT ou le consultant en sciences.

La direction d'école ou le chef de département ne travaillant pas dans les écoles est responsable de s'assurer que les membres de l'équipe sont au courant des attentes du conseil scolaire en matière de santé et de sécurité au travail et qu'ils ont accès aux renseignements pertinents.

### **Procédure d'inspection**

Les dossiers des inspections terminées peuvent s'avérer un outil important et doivent être classés dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail. Ces dossiers ont établi des préoccupations par le passé et démontrent les éléments auxquels les anciennes équipes d'inspection se sont consacrées et les zones qui n'ont pas fait l'objet d'une inspection. Le rapport d'inspection peut attirer l'attention sur des dangers possibles, mais l'équipe ne doit pas simplement répéter ou copier les inspections précédentes. Les rapports d'inspection précédents doivent être utilisés pour déterminer si les recommandations ont été mises en œuvre et si les dangers ont été traités.

Passer en revue tous les rapports d'accident et d'incident depuis la dernière inspection afin de confirmer que des mesures correctives ont été mises en œuvre.

L'inspection doit suivre ces étapes de base :

- Préparer un plan d'étage de la zone faisant l'objet de l'inspection, indiquant les dangers connus et les secteurs particuliers à inspecter, p. ex. entreposage d'un produit chimique dangereux, machinerie particulière. Le plan d'étage indiquant les dangers doit être conservé pour les prochaines inspections. Inclure les secteurs d'utilisation générale comme les stationnements, les salles du personnel, les aires d'entreposage et les vestiaires.
- Écouter les préoccupations des employés. Interroger les employés qui occupent des postes présentant un danger élevé.
- Utiliser les formulaires d'inspection pour consigner l'information clairement et immédiatement.
- Lorsque c'est possible, observer les employés exécutant des tâches dangereuses.
- Passer en revue les dossiers pertinents, comme les demandes d'entretien ou les registres d'inventaire des produits chimiques dangereux.
- Observer les éléments en hauteur et hors de portée, p. ex. les armoires, les pièces fermées.

- Déceler les conditions de travail non sécuritaires, notamment l'encombrement inutile qui crée un danger possible.
- Prendre des mesures immédiates temporaires si un risque grave est trouvé, p. ex. une corde autour d'un secteur, des affiches d'avertissement, de l'équipement de verrouillage.
- Porter une attention particulière aux éléments les plus susceptibles de créer un danger possible en raison d'une charge, de l'usure, d'un impact, de la vibration, de la corrosion, d'une réaction chimique, d'une mauvaise utilisation, du bruit, de l'énergie, des conditions météorologiques, de la chaleur, du froid, de l'électricité, des radiations ou de la pression.
- Évaluer les contrôles du danger (mesures d'ingénierie, mesures administratives, procédures de travail sécuritaires, équipement de protection individuelle).
- Dans la mesure du possible, déterminer la cause des conditions dangereuses déterminées au cours de l'inspection et classer le danger selon sa gravité.

### **Suivi de l'inspection**

Tous les dossiers d'inspection, y compris les listes de vérification, les feuilles de travail, les notes, les procès-verbaux des réunions, les rapports, etc. doivent être classés et conservés dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail.

Un rapport des constatations et des recommandations doit être examiné par la direction d'école ou le chef de département ne travaillant pas dans les écoles, et partagé avec tous les employés pertinents. Les dangers graves doivent être traités immédiatement. Il est impératif que des mesures locales soient prises afin d'atténuer ou d'éliminer le danger, même si une demande de service (DS) a été soumise. Des mesures correctives doivent être mises en œuvre pour tous les dangers déterminés et un plan d'action doit être mis en place afin d'assurer que les mesures correctives sont mises en œuvre.

Le plan d'action doit comprendre les éléments suivants :

- Établissement de la priorité des dangers déterminés.
- Échéancier pour la mesure corrective (temporaire ou permanente).
- Liste des personnes concernées par la mesure corrective.
- Façon dont la mesure corrective sera mise en œuvre, p. ex. ordres de travail.
- Processus de suivi si la mesure corrective n'est pas mise en œuvre.

Parfois, les mesures correctives :

- ne peuvent pas être mises en œuvre en raison de restrictions financières;
- résolvent un problème, mais en créent un autre;
- ne fonctionnent pas;
- atténuent le problème, mais ne le corrigent pas complètement;
- ont très bien fonctionné et peuvent être utilisées pour d'autres problèmes.

Les dangers déterminés comme présentant un risque élevé doivent être traités. Il est essentiel que les directions d'école ou les chefs de département ne travaillant pas dans les écoles classent les dangers de manière appropriée afin de permettre à un nombre limité de ressources du conseil scolaire de se concentrer sur les besoins prioritaires.

Les mesures correctives entreprises pour contrôler les dangers doivent être partagées et communiquées à tous les employés.

Il y a présentement 5 formulaires de contrôle et d'évaluation des dangers liés au poste (Positions Hazard Assessments - PHA's) pour le FrancoSud.

1. Generalités (Exemples : Enseignant, administrateur, personnel de bureau, assistant en éducation spécialisée)
2. Personnel d'entretien, préposé au nettoyage, préposé adjoint
3. Études professionnelles et technologiques (ÉPT) [technologie appliquée, carrosserie, construction, électronique, mécanique, fabrication, cosmétologie, alimentaire, mode, bois et métaux]
4. Enseignant de science, assistant, technicien
5. Manœuvre à l'entretien paysager, réparateur, manutentionnaire, conducteur de véhicule



## ANNEXE 3 - Formulaire de signalement des dangers (version courte)

**Remarque :** Tous les éléments et les sections indiqués en caractères **italiques gras avec un astérisque** sont exigés afin de soumettre un signalement de danger par voie électronique. La direction d'école ou le chef de département ne travaillant pas dans les écoles doit être informé de tous les dangers signalés et en prendre connaissance.

Date du rapport : \_\_\_\_\_

Nom de la personne soumettant le rapport : \_\_\_\_\_

École/Établissement\* : \_\_\_\_\_ Lieu spécifique : \_\_\_\_\_

### **Information sur le danger\* (Description du danger) :**

**Classification du danger\* :**  Faible  Moyen  Élevé

*Danger faible : Une condition ou une pratique qui pourrait causer une blessure ou une maladie n'entraînant pas d'incapacité et/ou des dommages perturbateurs à la propriété.*

*Danger moyen : Une condition ou une pratique qui pourrait causer une blessure ou une maladie entraînant une incapacité temporaire et/ou des dommages à la propriété qui sont perturbateurs, mais pas importants.*

*Danger élevé : Une condition ou une pratique qui pourrait causer une incapacité permanente, un décès ou la perte d'un membre et/ou la perte significative d'une structure, d'équipement et/ou de matériel. Une mesure immédiate est requise pour corriger ces situations.*

*Causes directes/indirectes\* (actes ou conditions dangereuses qui portent directement à l'incident / facteurs de travail ou humains qui contribuent directement aux actes ou conditions dangereuses) :*

*Action corrective/recommandation\* :*

Action prise par : \_\_\_\_\_ , en date du : \_\_\_\_\_



## ANNEXE 3-1 - Formulaire de signalement des dangers (accidents sans blessure ou évités de justesse)

### Évènement signalé \_\_\_\_\_

**Remarque :** Tous les éléments et les sections indiqués en **caractères italiques gras avec un astérisque** sont exigés afin de soumettre un signalement de danger par voie électronique.

Date du rapport : \_\_\_\_\_

PRÉNOM de la personne soumettant le rapport : \_\_\_\_\_ NOM : \_\_\_\_\_

No. de téléphone : \_\_\_\_\_ Adresse courriel : \_\_\_\_\_

**École / Établissement\* :** \_\_\_\_\_

**Date de l'incident\* :** (m/j/a) \_\_\_\_\_ **Heure de l'incident\***  
(utiliser l'horloge 24heures e.g. 1 :15pm serait 13:15) : \_\_\_\_\_

### Lieu\*

Nom de l'ÉTABLISSEMENT : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Adresse

\_\_\_\_\_ Ville

\_\_\_\_\_ Province

\_\_\_\_\_ Code Postal

Fournir plus de détails si nécessaire :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Information sur le danger\*** (description du danger) :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Type de danger\*** (cochez tous ceux qui s'appliquent) :

- |  |  |   |  |
|--|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Qualité de l'air        | <input type="checkbox"/> Électrique          | <input type="checkbox"/> Soulever / transporter | <input type="checkbox"/> Objets tranchants                   |
| <input type="checkbox"/> Amiante                 | <input type="checkbox"/> Équipement / outils | <input type="checkbox"/> Éclairage              | <input type="checkbox"/> Danger de glissement / trébuchement |
| <input type="checkbox"/> Biologiques             | <input type="checkbox"/> Ergonomique         | <input type="checkbox"/> Moisissure             | <input type="checkbox"/> Violence / Harcèlement              |
| <input type="checkbox"/> Produits chimiques      | <input type="checkbox"/> Température extrême | <input type="checkbox"/> Bruit                  | <input type="checkbox"/> Qualité de l'eau                    |
| <input type="checkbox"/> Espace clos             | <input type="checkbox"/> Danger de chute     | <input type="checkbox"/> Obstructions           | <input type="checkbox"/> Travailler seul                     |
| <input type="checkbox"/> Sécurité du contractuel | <input type="checkbox"/> Entretien           | <input type="checkbox"/> Pression / Vibration   |  |
| <input type="checkbox"/> Autre (spécifier) _____ |  |   |  |

**Classification du danger\*:**  Faible  Moyen  Élevé

**Danger faible :** Une condition ou une pratique qui pourrait causer une blessure ou une maladie n'entraînant pas d'incapacité et/ou des dommages perturbateurs à la propriété.

**Danger moyen :** Une condition ou une pratique qui pourrait causer une blessure ou une maladie entraînant une incapacité temporaire et/ou des dommages à la propriété qui sont perturbateurs, mais pas importants.

*Danger élevé : Une condition ou une pratique qui pourrait causer une incapacité permanente, un décès ou la perte d'un membre et/ou la perte significative d'une structure, d'équipement et/ou de matériel. Une mesure immédiate est requise pour corriger ces situations.*

**Causes directes/indirectes\* :**

---

# de demande de service / maintenance :

**Action corrective/recommandation :**

**Détails de l'action :**

---

Action prise par : \_\_\_\_\_ , en date du : \_\_\_\_\_

Est-ce que ce danger a été signalé auparavant :  Oui  Non

Y a-t-il une évaluation du danger?  Oui  Non

Danger résolu ?  Oui  Non

S'il ne peut être résolu, expliquer :

---

Première personne mise au courant :

Direction du lieu

Chef de département ne travaillant pas dans les écoles

Enseignant

Opérateur de l'établissement/entretien

Direction d'école

Direction adjointe

Contractuel

Secrétaire / Personnel de soutien

Autre (spécifier) : \_\_\_\_\_

**Rapport approuvé par :**

---

Nom en caractères d'imprimerie

Titre en caractères d'imprimerie

Signature

Date

## Classification des dangers

### Danger élevé

Une condition ou une pratique qui pourrait causer une incapacité *permanente*, un décès ou la perte d'un membre et/ou la perte significative d'une structure, d'équipement et/ou de matériel. Une mesure immédiate est requise pour corriger ces situations.

Exemple 1 : Un dispositif de protection manquant sur un banc de scie (l'alimentation doit être coupée, la lame doit être retirée et la scie ne doit pas être utilisée jusqu'au remplacement du dispositif de protection).

Exemple 2 : Des employés d'entretien procèdent à l'entretien d'une grande pompe de puisard dans un puits profond non ventilé, avec un moteur à essence en fonction (cesser le travail jusqu'à la mise en place de procédures appropriées en matière d'espaces clos).

### Danger moyen

Une condition ou une pratique qui pourrait causer une blessure ou une maladie entraînant une incapacité temporaire et/ou des dommages à la propriété qui sont perturbateurs, mais pas importants.

Exemple 1 : Un tuyau d'eau qui fuit dans un couloir ou une salle de toilette (placer des affiches d'avertissement, contenir la fuite et faire réparer le tuyau le plus rapidement possible).

Exemple 2 : Un plan de marche brisé au bas d'un escalier (placer des affiches d'avertissement et laisser en place jusqu'à la fin des travaux de réparation).

### Danger faible

Une condition ou une pratique qui pourrait causer une blessure ou une maladie n'entraînant pas d'incapacité et/ou des dommages perturbateurs à la propriété.

Exemple 1 : Un charpentier manipule du bois brut sans gants.

Exemple 2 : Un concierge utilise des produits nettoyeurs doux sans ventilation adéquate.

### Intervention en cas de danger

Les directions d'école et les chefs de département ne travaillant pas dans les écoles doivent faire tout en leur pouvoir pour traiter les dangers à l'échelle locale. Certains dangers exigent une mesure de la part du service d'entretien, mais des mesures locales doivent être entreprises temporairement pour atténuer ou éliminer le danger jusqu'à ce que des réparations permanentes puissent être effectuées.

À noter que le service d'entretien reçoit de nombreuses demandes de réparation annuellement et doit établir des priorités en fonction de l'urgence, du budget et des ressources disponibles.

Il est essentiel que les demandes de service (DS) fournissent les renseignements nécessaires pour déterminer la nature et l'urgence du danger. Utiliser la « description longue » disponible dans la DS pour décrire le danger de façon complète.

Il est également essentiel de prendre des mesures à l'échelle locale en attendant les réparations du service d'entretien. Lorsqu'il n'est pas possible de mettre en œuvre des mesures locales et que l'urgence de la réparation du danger est grande, la DS doit être claire et préciser qu'il y a une situation représentant un danger élevé exigeant une mesure immédiate de la part du service d'entretien. Ne pas crier au loup en définissant toutes les réparations « urgentes » ou « danger élevé », car cela pourrait entraîner des retards dans le traitement des situations représentant un danger élevé réel.

À remplir par les directions d'école, les chefs de département ne travaillant pas dans les écoles ou leur remplaçant, avec les employés pertinents.

Date : \_\_\_\_\_

Membre(s) de l'équipe d'évaluation : \_\_\_\_\_

<b>Tâche</b>	<b>Titre</b>	
<b>Dangers</b>	<b>Particularités</b>	<b>Conséquences possibles</b>
<b>Physiques</b>		
<b>Chimiques</b>		
<b>Biologiques</b>		
<b>Mesures</b>	<b>À faire</b>	
	<b>À éviter</b>	

Signature de l'employé : \_\_\_\_\_

Signature de la direction \_\_\_\_\_

d'école : \_\_\_\_\_

Ce document doit être conservé dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail.

**Zones**

Salle de classe, bureau, salle du personnel, salle de travail et infirmerie

Couloirs et salles de toilette

Bibliothèque et salle d'ordinateurs

Escaliers

Salles d'entreposage général

Salle mécanique

Salle d'art

Salle de musique

Gymnase, vestiaires, salles de musculation et salles d'entreposage du gymnase

Salle d'art dramatique et théâtre

Stationnements, trottoirs et rampes d'accès

Hangars, boîtes vertes et aires de stockage des ordures extérieurs

Cafétérias et cantines

Laboratoire scientifique

Atelier et laboratoire d'ÉPT

Entrepôt

## ANNEXE 6 - Formulaire d'inspection pour les salles de classe, les bureaux, la salle du personnel et l'infirmierie

École : \_\_\_\_\_ Numéro de la salle : \_\_\_\_\_

Inspectée par : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature de l'inspecteur : \_\_\_\_\_

Signature de la direction d'école : \_\_\_\_\_

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Plancher	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Éclairage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Prises et panneaux électriques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Mobilier et équipement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Cloisons, mur de séparation et persiennes déroulantes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Signalisation d'urgence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Fenêtres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Mécanique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Entretien ménager Propreté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Entreposage des matériaux et équipement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Rallonges et barres d'alimentation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Dalles de plafond	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Portes d'entrée et de sortie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Murs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Plantes et animaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

\* Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente, et préciser : E (risque élevé), M (modéré) ou F (faible)

Ce document doit être conservé dans le cartable pour les documents en santé et sécurité au travail.

## **Information relative au formulaire d'inspection des salles de classe, des bureaux, de la salle du personnel, des salles de travail et de l'infirmier**

### **Plancher**

- Le plancher est intact et ne présente aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
- Tapis déchiré ou relevé.
- Carreaux de sol détachés ou manquants.
- Revêtement de sol en feuilles relevé.
- Revêtement de sol irrégulier.

### **Éclairage**

- Appareils d'éclairage fonctionnels et sans pièces lâches.
- Interrupteurs fonctionnels.
- Niveau d'éclairage adéquat pour la majorité des tâches exécutées dans la zone.

### **Prises électriques**

- Plaques et réceptacles intacts.
- Prises fonctionnelles.

### **Mobilier et équipement**

- Aucune pièce brisée ou lâche pouvant créer un danger.
- Les éléments de rayonnage sont bien fixés et contiennent la charge appropriée pour la conception.
- La disposition de la pièce ne bloque pas les sorties ou n'entrave pas l'évacuation.
- L'équipement, comme les ordinateurs et les projecteurs, est disposé sur des tables, des bureaux ou des charriots qui offrent un soutien adéquat et ne représentent pas un danger de tomber.

### **Cloisons, murs de séparation et persiennes**

- Stables et ne risquent pas de tomber
- Ne bloquent pas les sorties ou n'entravent pas l'évacuation.

### **Signalisation d'urgence**

- Carte d'évacuation en cas d'incendie affichée et visible.

### **Fenêtres**

- Intactes, sans fissures ou panneaux cassés.
- Les fenêtres ne doivent pas être peintes ou couvertes de matière combustible.

### **Mécanique**

- Thermostat fonctionnel.
- Bouches d'air chaud intactes et non obstruées.
- Ventilation (ne constitue pas seulement un problème saisonnier).

### **Entretien ménager**

- Propreté
  - Encombrement inutile qui n'offre pas un espace de travail adéquat.
  - Aucune présence de produits ou de matières alimentaires qui pourraient créer des dangers biologiques (c.-à-d. moisissures, rongeurs, odeurs).
  - Aucun problème d'hygiène évident.
- Entreposage des matériaux et équipement :
  - Les éléments de rayonnage et les classeurs sont utilisés de manière appropriée (c.-à-d. non surchargés).
  - Les articles sont rangés de façon sécuritaire et appropriée.

- Les armoires sont assez bien organisées.
- Aucun matériel non utilisé ou inutile dans la pièce.
- Entreposage sécuritaire des produits dangereux.
- Rallonges et barres d'alimentation :
  - Les circuits ne sont pas surchargés.
  - L'utilisation de cordons d'alimentation ne crée pas de danger de trébucher ou d'incendie.
  - Les rallonges sont mises à la terre et en bon état.
  - Utilisation appropriée des barres d'alimentation (éliminer ou minimiser les situations où une barre d'alimentation est branchée à une autre).
- Dalles de plafond :
  - En place et en bon état.
  - Ne sont pas peintes ou couvertes de matière combustible.
  - Aucun article accroché au plafond.
- Portes d'entrée et de sortie :
  - Non décorées au moyen de matières combustibles.
  - Libres de toute obstruction.
  - Les portes ouvrent et ferment correctement.
  - Les portes coupe-feu ne sont tenues ouvertes que pendant la réalisation d'une activité de transfert.
- Murs :
  - Seulement 20 % ou moins de la surface des murs peut être couverte de matières combustibles.
  - Les babillards et les tableaux noirs, verts ou blancs sont bien fixés au mur et dans les rails.
  - Aucun dommage pouvant créer un danger.
- Plantes et animaux :
  - Ne doivent pas créer un danger d'hygiène ou biologique.
  - Programme de nettoyage et d'entretien prévu.
  - Appropriés pour la bibliothèque et la salle d'ordinateur (c.-à-d. problèmes d'allergies ou d'infection).

#### **Autre**

- Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.

## ANNEXE 7 - Formulaire d'inspection des couloirs et des salles de toilette

École : \_\_\_\_\_ Numéro de la salle : \_\_\_\_\_

Inspectée par : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature de l'inspecteur : \_\_\_\_\_

Signature de la direction d'école : \_\_\_\_\_

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Plancher	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Éclairage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Systèmes de secours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Appareils sanitaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Portes de couloir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Barrières de sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Entretien ménager Propreté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Dalles de plafond	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Murs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Vestiaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Porte-bottes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

\* Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente, et préciser : E (risque élevé), M (modéré) ou F (faible)

Ce document doit être conservé dans le cartable pour les documents en santé et sécurité au travail.

## Information relative au formulaire d'inspection des couloirs et des salles de toilette

### Plancher

- Le plancher est intact et ne présente aucun danger de trébucher
- Carreaux de sol détachés ou manquants.
- Revêtement de sol en feuilles relevé.
- Revêtement de sol irrégulier.
- Tapis en bon état.

### Éclairage

- Appareils d'éclairage fonctionnels et sans pièces lâches.
- Interrupteurs fonctionnels et en bon état.
- Niveau d'éclairage adéquat.

### Systemes de secours

- Enseigne de sortie à chaque entrée ou sortie extérieure.
- Éclairage d'urgence opérant. (Vous devez appliquer sur le bouton TEST sur le côté de la boîte de la lumière) Pour SMB, vous devez fermer le disjoncteur dans la salle électrique).
- Système d'alarme opérant (se placer devant un détecteur de mouvement et si la lumière rouge s'allume, il est fonctionnel.
- Équipement de lutte contre les incendies en place (extincteurs et tuyaux).
  - Assurer un dégagement de 1 m autour de l'équipement

### Appareils sanitaires

- Appareils de plomberie, distributrices, miroirs et cloisons et portes des cabines en bon état.

### Portes de couloir

- En état de fonctionnement sécuritaire (barres de panique et fermetures).
- Aucune matière combustible.
- Les portes coupe-feu ne sont tenues ouvertes que pendant la réalisation d'une activité de transfert.

### Barrières de sécurité

- En état de fonctionnement (le cas échéant).

### Entretien ménager

- Propreté
- Aucun problème d'hygiène évident.
- Aucune obstruction pouvant entraver une évacuation d'urgence. - Savon fourni pour le lavage des mains.
- Dalles de plafond
  - En place et en bon état.
  - Ne doivent pas être peintes ou couvertes de matière combustible.
  - Aucun article accroché au plafond.
- Murs
  - Seulement 20 % ou moins de la surface des murs peut être couverte de matières combustibles.
  - Les babillards sont bien fixés au mur et dans les rails.
  - Aucun recouvrement combustible (papier, tissu, etc.) derrière les babillards
  - Aucun dommage pouvant créer un danger.

### Vestiaires

- En bon état.
- Inspections et nettoyage réguliers prévus.

### Porte-bottes

- En bon état.
- Organisés afin d'éliminer les obstructions dans le couloir.

### Autre

- Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.

## ANNEXE 8 - Formulaire d'inspection de la bibliothèque et de la salle d'ordinateurs

École : \_\_\_\_\_ Numéro de la salle : \_\_\_\_\_

Inspectée par : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature de l'inspecteur : \_\_\_\_\_

Signature de la direction d'école : \_\_\_\_\_

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Plancher	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Éclairage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Prises électriques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Mobilier et équipement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Signalisation d'urgence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Fenêtres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Mécanique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Entretien ménager Propreté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Entreposage des matériaux et équipement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Rallonges et barres d'alimentation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Dalles de plafond	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Portes d'entrée et de sortie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Murs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Plantes et animaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

\* Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente, et préciser : E (risque élevé), M (modéré) ou F (faible)

Ce document doit être conservé dans le cartable pour les documents en santé et sécurité au travail.

## Information relative au formulaire d'inspection de la bibliothèque et de la salle d'ordinateurs

### Plancher

- Le plancher est intact et ne présente aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
- Tapis déchiré ou relevé.
- Carreaux de sol détachés ou manquants.
- Revêtement de sol en feuilles relevé.
- Revêtement de sol irrégulier.

### Éclairage

- Appareils d'éclairage fonctionnels et sans pièces lâches.
- Interrupteurs fonctionnels.
- Niveau d'éclairage adéquat pour la majorité des tâches exécutées dans la zone.

### Prises électriques

- Plaques et réceptacles intacts.
- Prises fonctionnelles.

### Mobilier et équipement

- Aucune pièce brisée ou lâche pouvant créer un danger.
- Les éléments de rayonnage sont bien fixés et contiennent la charge appropriée pour la conception.
- La disposition de la pièce ne bloque pas les sorties ou n'entrave pas l'évacuation.
- L'équipement, comme les ordinateurs et les projecteurs, est disposé sur des tables, des bureaux ou des charriots qui offrent un soutien adéquat et ne représentent pas un danger de tomber.

### Signalisation d'urgence

- Carte d'évacuation en cas d'incendie affichée et visible.

### Fenêtres

- Intactes, sans fissures ou panneaux cassés.
- Les fenêtres ne doivent pas être peintes ou couvertes de matière combustible.

### Mécanique

- Thermostat fonctionnel.
- Bouches d'air chaud intactes et non obstruées.
- Ventilation (ne constitue pas seulement un problème saisonnier).

### Entretien ménager

- Propreté
  - Encombrement inutile qui n'offre pas un espace de travail adéquat.
  - Aucune présence de produits ou de matières alimentaires qui pourraient créer des dangers biologiques (c.-à-d. moisissures, rongeurs, odeurs).
  - Aucun problème d'hygiène évident.
- Entreposage des matériaux et équipement :
  - Les éléments de rayonnage et les classeurs sont utilisés de manière appropriée (c.-à-d. non surchargés).
  - Les articles sont rangés de façon sécuritaire et appropriée.
  - Les armoires sont assez bien organisées.
  - Aucun matériel non utilisé ou inutile dans la pièce.
  - Entreposage sécuritaire des produits dangereux.
- Rallonges et barres d'alimentation :
  - Les circuits ne sont pas surchargés.

- L'utilisation de cordons d'alimentation ne crée pas de danger de trébucher ou d'incendie.
- Les rallonges sont mises à la terre et en bon état.
- Utilisation appropriée des barres d'alimentation (éliminer ou minimiser les situations où une barre d'alimentation est branchée à une autre).
- Dalles de plafond :
  - En place et en bon état.
  - Ne sont pas peintes ou couvertes de matière combustible.
  - Aucun article accroché au plafond.
- Portes d'entrée et de sortie :
  - Non décorées au moyen de matières combustibles.
  - Libres de toute obstruction.
  - Les portes ouvrent et ferment correctement.
  - Les portes coupe-feu ne sont tenues ouvertes que pendant la réalisation d'une activité de transfert.
- Murs :
  - Seulement 20 % ou moins de la surface des murs peut être couverte de matières combustibles.
  - Les babillards et les tableaux noirs, verts ou blancs sont bien fixés au mur et dans les rails.
  - Aucun dommage pouvant créer un danger.
- Plantes et animaux :
  - Ne doivent pas créer un danger d'hygiène ou biologique.
  - Programme de nettoyage et d'entretien prévu.
  - Appropriés pour la bibliothèque et la salle d'ordinateur (c.-à-d. problèmes d'allergies ou d'infection).

#### **Autre**

- Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.

École : \_\_\_\_\_ Numéro de la salle : \_\_\_\_\_

Inspectée par : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature de l'inspecteur : \_\_\_\_\_

Signature de la direction d'école : \_\_\_\_\_

Consulter l'Information relative au formulaire d'inspection pour obtenir des précisions.

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Plancher	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Éclairage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Mains courantes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Paliers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Monte-escaliers (le cas échéant)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Protocoles de circulation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Entretien ménager Propreté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Dalles de plafond	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Murs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

\* Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente, et préciser : E (risque élevé), M (modéré) ou F (faible)

Ce document doit être conservé dans le cartable pour les documents en santé et sécurité au travail.

## Information relative au formulaire d'inspection des escaliers

### Plancher

- Le plancher est intact et ne présente aucun danger de trébucher en raison de plans de marche brisés ou écaillés.

### Éclairage

- Appareils d'éclairage fonctionnels et sans pièces lâches.
- Interrupteurs fonctionnels.
- Niveau d'éclairage adéquat.

### Mains courantes

- Intactes et bien fixées.

### Paliers

- Aucune obstruction ou matière pouvant créer un danger ou entraver l'évacuation.

### Monte-escaliers (le cas échéant)

- En bon état de fonctionnement.
- Inspecté régulièrement.

### Protocoles de circulation

- Pendant les périodes d'achalandage élevé, des protocoles de circulation sont en place pour indiquer aux élèves, aux employés et aux bénévoles comment monter et descendre les escaliers.

### Entretien ménager

- Propreté :
  - Aucun problème d'hygiène évident.
- Dalles de plafond :
  - En place et en bon état.
  - Ne sont pas peintes ou couvertes de matière combustible.
  - Aucun article accroché au plafond.
- Murs
  - Seulement 20 % ou moins de la surface des murs peut être couverte de matières combustibles.
  - Les babillards sont bien fixés au mur et dans les rails.
  - Aucun dommage pouvant créer un danger.

### Autre

- Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.

École : \_\_\_\_\_ Numéro de la salle : \_\_\_\_\_

Inspectée par : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

**Signature de l'inspecteur :** \_\_\_\_\_

**Signature de la direction d'école :** \_\_\_\_\_

Consulter l'Information relative au formulaire d'inspection pour obtenir des précisions.

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Plancher	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Éclairage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Entretien ménager Propreté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Entreposage des matériaux et équipement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Portes d'entrée et de sortie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Utilisation appropriée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

\* Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente, et préciser : E (risque élevé), M (modéré) ou F (faible)

Ce document doit être conservé dans le cartable pour les documents en santé et sécurité au travail.

## Information relative au formulaire d'inspection des salles d'entreposage général

### Plancher

- Le plancher est intact et ne présente aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
  - Carreaux de sol détachés ou manquants.
  - Revêtement de sol en feuilles irrégulier ou relevé.

### Éclairage

- Appareils d'éclairage fonctionnels et sans pièces lâches.
- Interrupteurs fonctionnels.
- Niveau d'éclairage adéquat.

### Entretien ménager

- Propreté :
  - Encombrement inutile créant un danger de trébucher.
  - Aucune présence de produits ou de matières alimentaires créant des dangers biologiques (c.-à-d. moisissures, rongeurs, odeurs).
  - Aucun problème d'hygiène évident.
- Entreposage des matériaux et équipement :
  - Les éléments de rayonnage sont utilisés de manière appropriée (c.-à-d. non surchargés).
  - Les articles sont rangés de façon sécuritaire et appropriée.
  - Entreposage sécuritaire des produits dangereux.
- Portes d'entrée et de sortie :
  - Libres de toute obstruction.
  - Les portes ouvrent et ferment correctement.
  - Les portes coupe-feu ne sont tenues ouvertes que pendant la réalisation d'une activité de transfert.

### Utilisation appropriée

- L'espace est-il utilisé aux fins pour lesquelles il a été conçu?
  - Si ce n'est pas le cas, l'utilisation actuelle est-elle sécuritaire et appropriée pour l'espace?

### Autre

- Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.

École : \_\_\_\_\_ Numéro de la salle : \_\_\_\_\_

Inspectée par : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

**Signature de l'inspecteur :** \_\_\_\_\_

**Signature de la direction d'école :** \_\_\_\_\_

Consulter l'Information relative au formulaire d'inspection pour obtenir des précisions.

<b>Vérifier les éléments suivants</b>	<b>Satisfaisant</b>	<b>Insatisfaisant</b>	<b>*Niveau de risque E/M/F</b>	<b>Commentaires</b> (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	<b>Mesure corrective</b> (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Plancher	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Plafond	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Éclairage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Dispositifs de protection	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Prises et panneaux électriques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Urgence Bassin oculaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Trousse de premiers soins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Extincteurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Sorties	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Signalisation des espaces restreints ou clos	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Trousse de cadenassage et étiquetage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Filtres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Entrée et sortie d'air	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Entretien ménager Propreté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Entreposage des matériaux et équipement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Portes et signalisation d'entrée et de sortie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Cordons électriques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Utilisation appropriée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

\* Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente, et préciser : E (risque élevé), M (modéré) ou F (faible)

Ce document doit être conservé dans le cartable pour les documents en santé et sécurité au travail.

## Information relative au formulaire d'inspection de la salle mécanique

### Plancher

- Le plancher est intact et ne présente aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
  - Carreaux de sol détachés ou manquants.
  - Revêtement de sol en feuilles irrégulier ou relevé.

### Plafond

- Plafond intact et en bon état.

### Éclairage

- Appareils d'éclairage fonctionnels et sans pièces lâches.
- Interrupteurs fonctionnels.
- Niveau d'éclairage adéquat.

### Dispositifs de protection

- Dispositifs de protection en place et fixés correctement.
- Protection efficace

### Prises et panneaux électriques

- Plaques et réceptacles intacts.
- Prises fonctionnelles.
- Dégagement de 1 m autour de tous les panneaux électriques.

### Urgence

- Bassin oculaire
  - Accessible
  - Intact et non périmé
- Trousse de premiers soins
  - Accessible
  - Complète
  - Liste des secouristes et année en cours sur la trousse ou à côté de celle-ci
- Extincteur
  - Accessible et fixé
  - Chargé adéquatement
  - Vérifié mensuellement
  - Inspecté annuellement
- Sorties
  - Enseignes applicables illuminées
  - Carte en place présentant les trajets de sortie principaux et secondaires

### Espaces restreints ou clos

- Indiqués correctement en fonction de la carte fournie par le service de construction et d'entretien

### **Trousse de cadenassage et étiquetage**

- Accessible
- Complète

### **Filtres**

- Accessibles
- Aucune obstruction sur la table de coupe
- Changés conformément au calendrier

### **Entrée et sortie d'air**

- Dégagée

### **Entretien ménager**

- Propreté :
  - Encombrement inutile créant un danger de trébucher.
  - Aucune présence de produits ou de matières alimentaires créant des dangers biologiques (c.-à-d. moisissures, rongeurs, odeurs).
  - Aucun problème d'hygiène évident.
- Entreposage des matériaux et équipement :
  - Ne doit pas être utilisé comme une salle d'entreposage général
  - Entreposage sécuritaire des produits dangereux.
- Portes d'entrée et de sortie :
  - Trajets d'évacuation clairement indiqués sur la carte
  - Libres de toute obstruction.
  - Les portes ouvrent et ferment correctement.
  - Les portes coupe-feu ne sont tenues ouvertes que pendant la réalisation d'une activité de transfert.

### **Utilisation appropriée**

- L'espace est-il utilisé aux fins pour lesquelles il a été conçu?
- Si ce n'est pas le cas, l'utilisation actuelle est-elle sécuritaire et appropriée pour l'espace?

### **Autre**

- Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.

École : \_\_\_\_\_ Numéro de la salle : \_\_\_\_\_

Inspectée par : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature de l'inspecteur : \_\_\_\_\_

Signature de la direction d'école : \_\_\_\_\_

Consulter l'Information relative au formulaire d'inspection pour obtenir des précisions.

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Plancher	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Éclairage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Prises électriques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Mobilier et équipement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Signalisation d'urgence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Fenêtres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Mécanique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Produits chimiques dangereux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Entretien ménager Propreté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Entreposage des matériaux et équipement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Rallonges et barres d'alimentation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Dalles de plafond	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Portes d'entrée et de sortie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Murs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Plantes et animaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Séchoir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

\* Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente, et préciser : E (risque élevé), M (modéré) ou F (faible)

Ce document doit être conservé dans le cartable pour les documents en santé et sécurité au travail.

## Information relative au formulaire d'inspection de la salle d'art

### Plancher

- Le plancher est intact et ne présente aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
  - Carreaux de sol détachés ou manquants.
  - Revêtement de sol en feuilles irrégulier ou relevé.

### Éclairage

- Appareils d'éclairage fonctionnels et sans pièces lâches.
- Interrupteurs fonctionnels.
- Niveau d'éclairage adéquat pour la majorité des tâches exécutées dans la zone.

### Prises électriques

- Plaques et réceptacles intacts.
- Prises fonctionnelles.

### Mobilier et équipement

- Aucune pièce brisée ou lâche pouvant créer un danger.
- Éléments de rayonnage fixés et sécuritaires.
- La disposition de la pièce ne bloque pas les sorties ou n'entrave pas l'évacuation.
- Le séchoir (le cas échéant) est fonctionnel et aucune matière combustible n'est placée à moins de 1 m autour du séchoir.
- Le tour de potier (le cas échéant) est fonctionnel et en bon état.

### Signalisation d'urgence

- Carte d'évacuation en cas d'incendie affichée et visible.

### Fenêtres

- Intactes, sans fissures ou panneaux cassés.
- Les fenêtres ne doivent pas être peintes ou couvertes de matière combustible.

### Mécanique

- Thermostat fonctionnel.
- Bouches d'air chaud intactes et non obstruées.
- Évier (le cas échéant) fonctionnel et ne présente pas de fuite.

### Produits chimiques dangereux

- Feuille d'inventaire à jour.
- FDS facilement accessibles et à jour (pas plus de trois ans).
- Entreposage sécuritaire.
- Étiquetage approprié

### Entretien ménager

- Propreté
  - Encombrement inutile qui n'offre pas un espace de travail adéquat.
  - Aucune présence de produits ou de matières alimentaires qui pourraient créer des dangers biologiques (c.-à-d. moisissures, rongeurs, odeurs).

- Aucun problème d'hygiène évident.
- Entreposage des matériaux et équipement :
  - Les éléments de rayonnage et les classeurs sont utilisés de manière appropriée (c.-à-d. non surchargés).
  - Les articles sont rangés de façon sécuritaire et appropriée.
  - Les armoires sont assez bien organisées.
  - Aucun matériel non utilisé ou inutile dans la pièce.
- Rallonges et barres d'alimentation :
  - Les circuits ne sont pas surchargés.
  - L'utilisation de cordons d'alimentation ne crée pas de danger de trébucher ou d'incendie.
  - Les rallonges sont mises à la terre et en bon état.
  - Utilisation appropriée des barres d'alimentation (éliminer ou minimiser les situations où une barre d'alimentation est branchée à une autre).
- Dalles de plafond :
  - En place et en bon état.
  - Ne sont pas peintes ou couvertes de matière combustible.
  - Aucun article accroché au plafond.
- Portes d'entrée et de sortie :
  - Non décorées au moyen de matières combustibles.
  - Libres de toute obstruction.
  - Les portes ouvrent et ferment correctement.
  - Les portes coupe-feu ne sont tenues ouvertes que pendant la réalisation d'une activité de transfert.
- Murs :
  - Seulement 20 % ou moins de la surface des murs peut être couverte de matières combustibles.
  - Les babillards et tableaux noirs sont bien fixés au mur et dans les rails.
  - Aucun dommage pouvant créer un danger.
- Plantes et animaux :
  - Ne doivent pas créer un danger d'hygiène ou biologique.
  - Programme de nettoyage et d'entretien prévu.
  - Appropriés pour l'école (c.-à-d. problèmes d'allergies ou d'infection).
- Séchoir
  - En place et en bon état.
  - 1 m de dégagement pour les combustibles
  - Les cordons électriques sont mis à la terre et en bon état

#### **Autre**

- Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.

École : \_\_\_\_\_ Numéro de la salle : \_\_\_\_\_

Inspectée par : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature de l'inspecteur : \_\_\_\_\_

Signature de la direction d'école : \_\_\_\_\_

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Plancher	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Éclairage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Prises électriques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Mobilier et équipement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Signalisation d'urgence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Fenêtres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Mécanique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Entretien ménager Propreté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Entreposage des matériaux et équipement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Rallonges et barres d'alimentation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Dalles de plafond	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Portes d'entrée et de sortie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Murs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Réverbération sonore	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

\* Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente, et préciser : E (risque élevé), M (modéré) ou F (faible)

Ce document doit être conservé dans le cartable pour les documents en santé et sécurité au travail.

## Information relative au formulaire d'inspection de la salle de musique

### Plancher

- Le plancher est intact et ne présente aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
  - Tapis déchiré ou relevé.
  - Carreaux de sol détachés ou manquants.
  - Revêtement de sol en feuilles irrégulier ou relevé.

### Éclairage

- Appareils d'éclairage fonctionnels et sans pièces lâches.
- Interrupteurs fonctionnels.
- Niveau d'éclairage adéquat pour la majorité des tâches exécutées dans la zone.

### Prises électriques

- Plaques et réceptacles intacts.
- Prises fonctionnelles.

### Mobilier et équipement

- Aucune pièce brisée ou lâche pouvant créer un danger.
- Éléments de rayonnage fixés et sécuritaires.
- La disposition de la pièce ne bloque pas les sorties ou n'entrave pas l'évacuation.

### Signalisation d'urgence

- Carte d'évacuation en cas d'incendie affichée et visible.

### Fenêtres

- Intactes, sans fissures ou panneaux cassés.
- Les fenêtres ne doivent pas être peintes ou couvertes de matière combustible.

### Mécanique

- Thermostat fonctionnel.
- Bouches d'air chaud intactes et non obstruées.
- Évier (le cas échéant) fonctionnel et ne présente pas de fuite.

### Entretien ménager

- Propreté :
  - Encombrement inutile qui n'offre pas un espace de travail adéquat.
  - Aucune présence de produits ou de matières alimentaires qui pourraient créer des dangers biologiques (c.-à-d. moisissures, rongeurs, odeurs).
  - Aucun problème d'hygiène évident.
- Entreposage des matériaux et équipement :
  - Les éléments de rayonnage et les classeurs sont utilisés de manière appropriée (c.-à-d. non surchargés).
  - Les articles sont rangés de façon sécuritaire et appropriée.
  - Les armoires sont assez bien organisées.
  - Aucun matériel non utilisé ou inutile dans la pièce.
- Rallonges et barres d'alimentation :

- Les circuits ne sont pas surchargés.
- L'utilisation de cordons d'alimentation ne crée pas de danger de trébucher ou d'incendie.
- Les rallonges sont mises à la terre et en bon état.
- Utilisation appropriée des barres d'alimentation (éliminer ou minimiser les situations où une barre d'alimentation est branchée à une autre).
- Dalles de plafond :
  - En place et en bon état.
  - Ne sont pas peintes ou couvertes de matière combustible.
  - Aucun article accroché au plafond.
- Portes d'entrée et de sortie :
  - Non décorées au moyen de matières combustibles.
  - Libres de toute obstruction.
  - Les portes ouvrent et ferment correctement.
  - Les portes coupe-feu ne sont tenues ouvertes que pendant la réalisation d'une activité de transfert.
- Murs :
  - Seulement 20 % ou moins de la surface des murs peut être couverte de matières combustibles.
  - Les babillards et les tableaux noirs, verts ou blancs sont bien fixés au mur et dans les rails.
  - Aucun dommage pouvant créer un danger.

#### **Réverbération sonore**

- La qualité du son n'est pas considérablement affectée par les surfaces environnantes

#### **Autre**

- Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.

## ANNEXE 14 - Formulaire d'inspection des gymnases, des vestiaires, des salles de musculation et des salles d'entreposage du gymnase

École : \_\_\_\_\_ Numéro de la salle : \_\_\_\_\_

Inspectée par : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature de l'inspecteur : \_\_\_\_\_

Signature de la direction d'école : \_\_\_\_\_

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Plancher	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Éclairage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Prises électriques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Murs ou rideaux de séparation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Signalisation et équipement d'urgence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Fenêtres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Appareils sanitaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Mécanique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Gradins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Procédures relatives à la salle de musculation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Entretien ménager Propreté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Entreposage des matériaux et équipement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Portes d'entrée et de sortie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Murs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

\* Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente, et préciser : E (risque élevé), M (modéré) ou F (faible)

Ce document doit être conservé dans le cartable pour les documents en santé et sécurité au travail.

## **Information relative au formulaire d'inspection des gymnases, des vestiaires, des salles de musculation et des salles d'entreposage du gymnase**

### **Plancher**

- Le plancher est intact et ne présente aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
  - Planches de parquet détachées ou manquantes.
  - Morceaux de bois dur détachés ou relevés.
  - Ancrages, plaques ou couvercles saillants.

### **Éclairage**

- Appareils d'éclairage fonctionnels et dispositifs de protection en place.
- Interrupteurs fonctionnels.
- Niveau d'éclairage adéquat pour la majorité des tâches exécutées dans la zone.

### **Prises et panneaux électriques**

- Plaques et réceptacles intacts.
- Prises fonctionnelles.
- Dégagement de 1 m autour des panneaux.

### **Murs ou rideaux de séparation**

- Stables et ne risquent pas de tomber.
- Fonctionnels et en bon état.

### **Signalisation et équipement d'urgence**

- Carte d'évacuation en cas d'incendie affichée et visible.
- Trousse de premiers soins en place et liste des secouristes affichée.

### **Fenêtres**

- Intactes, sans fissures ou panneaux cassés.
- Les fenêtres ne doivent pas être peintes ou couvertes de matière combustible.

### **Appareils sanitaires**

- Appareils de plomberie et cloisons des cabines du vestiaire en bon état.

### **Mécanique**

- Thermostat fonctionnel.
- Bouches d'air chaud intactes et non obstruées.
- Appareils de ventilation fonctionnels et dispositifs de protection en place.

### **Gradins**

- Pièces brisées ou lâches pouvant créer un danger.
- Fonctionnement – peuvent être avancés et reculés sans problème.

### **Procédures relatives à la salle de musculation**

- Règles affichées concernant l'utilisation sécuritaire et appropriée de l'équipement et des poids.

### **Entretien ménager**

- Propreté :

- La surface de plancher et le périmètre du gymnase sont libres et sans obstruction.
- Encombrement inutile dans les aires d'entreposage qui ne permet pas un accès sécuritaire.
- Aucune présence de produits ou de matières alimentaires qui pourraient créer des dangers biologiques (c.-à-d. moisissures, rongeurs, odeurs).
- Aucun problème d'hygiène évident, en particulier dans les zones comme les vestiaires et le bureau du moniteur d'éducation physique.
- Entreposage des matériaux et équipement :
  - Les éléments de rayonnage et les classeurs sont utilisés de manière appropriée (c.-à-d. non surchargés).
  - Les articles sont rangés de façon sécuritaire et appropriée.
  - Les armoires sont assez bien organisées.
  - Aucun matériel inutile entreposé dans des zones comme les gradins ou les salles d'entreposage.
- Portes d'entrée et de sortie :
  - Non décorées au moyen de matières combustibles.
  - Libres de toute obstruction.
  - Les portes ouvrent et ferment correctement.
  - Les portes coupe-feu ne sont tenues ouvertes que pendant la réalisation d'une activité de transfert.
- Murs :
  - Seulement 20 % ou moins de la surface des murs peut être couverte de matières combustibles.
  - Les babillards et tableaux noirs sont bien fixés au mur et dans les rails.
  - Aucun dommage pouvant créer un danger.

#### **Autre**

- Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.

#### **Remarque :**

#### **L'équipement d'éducation physique est inspecté par le conseil scolaire en fonction du calendrier suivant :**

- Écoles secondaires 2<sup>e</sup> cycle – deux fois par année
- Écoles secondaires 1<sup>er</sup> cycle – une fois par année
- Écoles primaires – une fois tous les deux ans

Lorsque ces inspections sont effectuées, les rapports sont fournis à l'école et les préoccupations doivent être traitées par la direction de l'école.

## ANNEXE 15 - Formulaire d'inspection de la salle d'art dramatique et du théâtre

École : \_\_\_\_\_ Numéro de la salle : \_\_\_\_\_

Inspectée par : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature de l'inspecteur : \_\_\_\_\_

Signature de la direction d'école : \_\_\_\_\_

Consulter l'Information relative au formulaire d'inspection pour obtenir des précisions.

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires <small>(Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)</small>	Mesure corrective <small>(Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)</small>
Plancher	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Éclairage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Prises électriques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Mobilier et équipement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Cloisons, murs et rideaux de séparation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Signalisation d'urgence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Fenêtres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Mécanique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Passerelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Produits chimiques dangereux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Entretien ménager Propreté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Entreposage des matériaux et équipement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Rallonges et barres d'alimentation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Dalles de plafond	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Portes d'entrée et de sortie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Murs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

\* Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente, et préciser : E (risque élevé), M (modéré) ou F (faible)

Ce document doit être conservé dans le cartable pour les documents en santé et sécurité au travail.

## **Information relative au formulaire d'inspection de la salle d'art dramatique et du théâtre**

### **Plancher**

- Le plancher est intact et ne présente aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
  - Tapis déchiré ou relevé.
  - Carreaux de sol détachés ou manquants.
  - Revêtement de sol en feuilles irrégulier ou relevé.

### **Éclairage**

- Appareils d'éclairage fonctionnels et sans pièces lâches (y compris l'éclairage de la scène).
- Interrupteurs fonctionnels, système d'éclairage de la scène en bon état de fonctionnement.
- Niveau d'éclairage adéquat pour la majorité des tâches exécutées dans la zone.

### **Prises et panneaux électriques**

- Plaques et réceptacles intacts et prises fonctionnelles.
- Dégagement de 1 m autour des panneaux électriques.

### **Mobilier et équipement**

- Aucune pièce brisée ou lâche pouvant créer un danger.
- Élévateurs (le cas échéant) en bon état.
- Régie centrale sécuritaire.
- Éléments de rayonnage fixés et sécuritaires.
- La disposition de la pièce ne bloque pas les sorties ou n'entrave pas l'évacuation.
- Système sonore en bon état de fonctionnement.

### **Cloisons, murs et rideaux de séparation**

- Stables et ne risquent pas de tomber.
- Ne bloquent pas les sorties ou n'entravent pas l'évacuation.

### **Signalisation d'urgence**

- Carte d'évacuation en cas d'incendie affichée et visible.
- Sorties d'urgence indiquées au moyen d'enseignes appropriées.

### **Fenêtres**

- Intactes, sans fissures ou panneaux cassés.
- Les fenêtres ne doivent pas être peintes ou couvertes de matière combustible.

### **Produits chimiques dangereux**

- Feuille d'inventaire à jour.
- FDS facilement accessibles et à jour (pas plus de trois ans).
- Entreposage sécuritaire.
- Étiquetage approprié.

### **Mécanique**

- Thermostat fonctionnel.
- Bouches d'air chaud intactes et non obstruées.

- Évier (le cas échéant) fonctionnel et ne présente pas de fuite.

#### **Passerelles**

- Garde-corps approprié présent et intact.
- Accès restreint à ces zones (affichage).

#### **Entretien ménager**

- Propreté :
  - Encombrement inutile qui n'offre pas un espace de travail adéquat.
  - Aucune présence de produits ou de matières alimentaires qui pourraient créer des dangers biologiques (c.-à-d. moisissures, rongeurs, odeurs).
  - Aucun problème d'hygiène évident.
- Entreposage des matériaux et équipement :
  - Les articles sont rangés de façon sécuritaire et appropriée.
  - Les armoires sont assez bien organisées.
  - Aucun matériel non utilisé ou inutile dans la pièce.
  - Ne pas accumuler de matériel de production qui ne sera plus utilisé
  - Entreposage sécuritaire des produits dangereux.
- Rallonges et barres d'alimentation :
  - Les circuits ne sont pas surchargés.
  - L'utilisation de cordons d'alimentation ne crée pas de danger de trébucher ou d'incendie.
  - Les rallonges sont mises à la terre et en bon état.
  - Utilisation appropriée des barres d'alimentation (éliminer ou minimiser les situations où une barre d'alimentation est branchée à une autre).
- Dalles de plafond :
  - En place et en bon état.
  - Ne sont pas peintes ou couvertes de matière combustible.
  - Aucun article accroché au plafond.
- Portes d'entrée et de sortie :
  - Non décorées au moyen de matières combustibles.
  - Libres de toute obstruction.
  - Les portes ouvrent et ferment correctement.
  - Les portes coupe-feu ne sont tenues ouvertes que pendant la réalisation d'une activité de transfert.
- Murs :
  - Seulement 20 % ou moins de la surface des murs peut être couverte de matières combustibles.
  - Les babillards et tableaux noirs sont bien fixés au mur et dans les rails.
  - Aucun dommage pouvant créer un danger.

#### **Autre**

- Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.

## ANNEXE 16 - Formulaire d'inspection des stationnements, des trottoirs et des rampes d'accès

École : \_\_\_\_\_ Numéro de la salle : \_\_\_\_\_

Inspectée par : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature de l'inspecteur : \_\_\_\_\_

Signature de la direction d'école : \_\_\_\_\_

Consulter l'Information relative au formulaire d'inspection pour obtenir des précisions.

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Surfaces	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Escaliers et rampes d'accès	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Prises électriques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Signalisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Accès	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Électricité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

\* Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente, et préciser : E (risque élevé), M (modéré) ou F (faible)

Ce document doit être conservé dans le cartable pour les documents en santé et sécurité au travail.

## **Information relative au formulaire d'inspection des stationnements, des trottoirs et des rampes d'accès**

### **Surfaces**

- Les surfaces sont intactes et ne présentent aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
  - Béton cassé dans les trottoirs ou asphalte brisé dans les stationnements.
  - Problèmes de drainage créant une accumulation d'eau ou de glace.
- Le bac à sable (le cas échéant) est rempli et utilisé pour améliorer la sécurité des surfaces glissantes.

### **Escaliers et rampes d'accès**

- Plans de marche endommagés créant des dangers de trébucher.
- Mains courantes en place et bien fixées.
- Libres de toute obstruction.

### **Signalisation**

- Signalisation appropriée en place et visible (p. ex. zone scolaire, passage piétonnier, zone pour autobus, aires de stationnement désignées et restreintes, stationnements pour personnes handicapées, etc.).

### **Accès**

- Contrôles d'accès en place (p. ex. accès des véhicules dans une cour de récréation).
- Si des chaînes ou des cordons d'acier sont utilisés pour restreindre l'accès à une voie d'accès, ceux-ci doivent être visibles dans l'obscurité.

### **Électricité**

- Les prises de courant dans le stationnement sont intactes et fonctionnelles.
- Les lumières extérieures sont intactes et fonctionnelles.

### **Autre**

- Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.

## ANNEXE 17 - Formulaire d'inspection des hangars, des boîtes vertes et des aires de stockage des ordures extérieures

École : \_\_\_\_\_ Numéro de la salle : \_\_\_\_\_

Inspectée par : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature de l'inspecteur : \_\_\_\_\_

Signature de la direction d'école : \_\_\_\_\_

Consulter l'Information relative au formulaire d'inspection pour obtenir des précisions.

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Équipement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Entretien ménager Propreté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Entreposage des matériaux et équipement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Porte d'entrée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

\* Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente, et préciser : E (risque élevé), M (modéré) ou F (faible)

Ce document doit être conservé dans le cartable pour les documents en santé et sécurité au travail.

## **Information relative au formulaire d'inspection des hangars, des boîtes vertes et des aires de stockage des ordures extérieures**

### **Équipement**

- Bras de soutien de sécurité des conteneurs à ordures fonctionnels.
- Hangars et boîtes vertes extérieurs bien fixés (cadenassés de manière appropriée).

### **Entretien ménager**

- Propreté :
  - Encombrement inutile créant un danger de trébucher.
- Entreposage des matériaux et équipement :
  - Les éléments de rayonnage sont utilisés de manière appropriée (c.-à-d. non surchargés).
  - Les articles sont rangés de façon sécuritaire et appropriée (ils ne doivent pas créer un danger d'incendie ou de vol).
  - Entreposage sécuritaire des produits dangereux.
- Porte d'entrée :
  - Libres de toute obstruction.
  - Les portes ouvrent et ferment correctement.
  - La porte de la boîte verte, qui est utilisée comme une rampe d'accès, ne présente pas de danger de glisser.
  - Les portes coupe-feu ne sont tenues ouvertes que pendant la réalisation d'une activité de transfert.

### **Autre**

- Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.

École : \_\_\_\_\_ Numéro de la salle : \_\_\_\_\_

Inspectée par : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature de l'inspecteur : \_\_\_\_\_

Signature de la direction d'école : \_\_\_\_\_

Consulter l'Information relative au formulaire d'inspection pour obtenir des précisions.

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Plancher	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Éclairage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Prises électriques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Mobilier et équipement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Signalisation d'urgence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Fenêtres déroulantes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Mécanique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Certificat d'inspection	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Entretien ménager Propreté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Entreposage des matériaux et équipement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Rallonges et barres d'alimentation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Dalles de plafond	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Portes d'entrée et de sortie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

\* Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente, et préciser : E (risque élevé), M (modéré) ou F (faible)

Ce document doit être conservé dans le cartable pour les documents en santé et sécurité au travail.

## Information relative au formulaire d'inspection des cafétérias et des cantines

### Plancher

- Le plancher est intact et ne présente aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
  - Carreaux de sol détachés ou manquants.
  - Revêtement de sol en feuilles irrégulier ou relevé.

### Éclairage

- Appareils d'éclairage fonctionnels et sans pièces lâches.
- Interrupteurs fonctionnels.
- Niveau d'éclairage adéquat pour la majorité des tâches exécutées dans la zone.

### Prises et panneaux électriques

- Plaques et réceptacles intacts.
- Prises fonctionnelles.
- Dégagement de 1 m autour de tous les panneaux.
- Tous les gros électroménagers sont branchés directement dans une prise.

### Mobilier et équipement

- Aucune pièce brisée ou lâche pouvant créer un danger.
- Éléments de rayonnage fixés et sécuritaires.
- Équipement fonctionnel et en bon état (p. ex. réfrigérateur, cuisinière, four à microondes, etc.)
- La disposition de la pièce ne bloque pas les sorties ou n'entrave pas l'évacuation.

### Signalisation d'urgence

- Carte d'évacuation en cas d'incendie affichée et visible.

### Fenêtres déroulantes

- Fonctionnelles et en bon état.

### Mécanique

- Évier (le cas échéant) fonctionnel et ne présente pas de fuite.

### Certificat d'inspection

- Un permis d'Alberta Health Services doit être affiché dans un endroit visible.

### Entretien ménager

- Propreté :
  - Encombrement inutile qui n'offre pas un espace de travail adéquat.
  - Aucun problème d'hygiène évident.
- Entreposage des matériaux et équipement :
  - Les éléments de rayonnage sont utilisés de manière appropriée (c.-à-d. non surchargés).
  - Les articles, en particulier les produits alimentaires, sont rangés de façon sécuritaire et appropriée.
  - Les armoires sont assez bien organisées.
  - Entreposage sécuritaire des produits dangereux.
- Rallonges et barres d'alimentation :
  - Les circuits ne sont pas surchargés.

- L'utilisation de cordons d'alimentation ne crée pas de danger de trébucher ou d'incendie.
- Les rallonges sont mises à la terre et en bon état.
- Utilisation appropriée des barres d'alimentation (éliminer ou minimiser les situations où une barre d'alimentation est branchée à une autre).
- Dalles de plafond :
  - En place et en bon état.
  - Ne doivent pas être peintes ou couvertes de matière combustible.
  - Aucun article accroché au plafond.
- Portes d'entrée et de sortie :
  - Ne doivent pas être décorées au moyen de matières combustibles.
  - Libres de toute obstruction.
  - Les portes ouvrent et ferment correctement.
  - Les portes coupe-feu ne sont tenues ouvertes que pendant la réalisation d'une activité de transfert.

**Autre**

- Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.

**Remarque :** Les aires de préparation et de service des aliments dans les cafétérias d'école sont la responsabilité de l'entreprise qui fournit les services prévus dans l'entente. Elle est responsable de l'inspection et de l'entretien de ces aires.

École : \_\_\_\_\_ Numéro de la salle : \_\_\_\_\_

Inspectée par : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature de l'inspecteur : \_\_\_\_\_

Signature de la direction d'école : \_\_\_\_\_

Consulter l'information relative au formulaire d'inspection pour obtenir des précisions.

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Plancher	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Éclairage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Électricité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Mobilier et équipement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Signalisation et équipement d'urgence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Fenêtres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Mécanique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Entretien ménager Propreté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Entreposage des matériaux et équipement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Rallonges et alimentation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Plafond	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Portes d'entrée et de sortie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Murs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Plantes et animaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Équipement de protection individuelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Produits chimiques dangereux Entreposage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Étiquetage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
FDS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Déchets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

\* Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente, et préciser : E (risque élevé), M (modéré) ou F (faible)

Ce document doit être conservé dans le cartable pour les documents en santé et sécurité au travail.

## Information relative au formulaire d'inspection du laboratoire scientifique

### Plancher

- Le plancher est intact et ne présente aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
  - Tapis déchiré ou relevé.
  - Carreaux de sol détachés ou manquants.
  - Revêtement de sol en feuilles irrégulier ou relevé.

### Éclairage

- Appareils d'éclairage fonctionnels et sans pièces lâches.
- Interrupteurs fonctionnels.
- Niveau d'éclairage adéquat pour la majorité des tâches exécutées dans la zone.
- Éclairage secondaire, si nécessaire, disponible et fonctionnel.

### Électricité

- Plaques et réceptacles intacts.
- Prises fonctionnelles.
- Dispositifs d'arrêt de l'équipement en bon état de fonctionnement.
- Disjoncteur de fuite de terre, lorsque nécessaire.
- Tous les cordons d'alimentation de l'équipement sont en bon état.

### Mobilier et équipement

- Aucune pièce brisée ou lâche pouvant créer un danger.
- Éléments de rayonnage fixés et sécuritaires.
- La disposition de la pièce ne bloque pas les sorties ou n'entrave pas l'évacuation.
- Les hottes sont utilisées de manière appropriée (c.-à-d. aucune retenue).
- Les hottes ont été inspectées au cours des trois dernières années.

### Signalisation et équipement d'urgence

- Cartable des FDS facilement accessible.
- Extincteur approprié en place avec certificat d'inspection en vigueur.
- Accès libre à l'ensemble de l'équipement d'urgence.
- Carte d'évacuation en cas d'incendie affichée et visible.
- Trousse de premiers soins en place et complète.
- Liste des secouristes affichée près de la trousse de premiers soins.
- Bassin oculaire en place, clairement indiqué, testé chaque semaine (registre des dates tenu).
- Trousse en cas de déversement facilement accessible.
- Téléphone ou interphone disponible dans la pièce.
- Dispositifs d'arrêt principaux du gaz et de l'électricité clairement indiqués.
- Douche d'urgence en place, clairement indiquée, testée chaque semaine (registre des dates tenu) (laboratoire de chimie d'école secondaire 2<sup>e</sup> cycle).

### Fenêtres

- Intactes, sans fissures ou panneaux cassés.
- Les fenêtres ne doivent pas être peintes ou couvertes de matière combustible.

### Mécanique

Révisé le 15 juillet 2019

- Thermostat fonctionnel.
- Bouches d'air chaud intactes et non obstruées.
- Évier (le cas échéant) fonctionnel et ne présente pas de fuite.
- Système de ventilation particulier en place aux endroits nécessaires et en bon état de fonctionnement.

### **Entretien ménager**

- Propreté :
  - Encombrement inutile qui n'offre pas un espace de travail adéquat.
  - Aucune présence de produits ou de matières alimentaires (non expérimentaux) qui pourraient créer des dangers biologiques (c.-à-d. moisissures, rongeurs, odeurs).
  - Lavabo disponible.
  - Aucun problème d'hygiène évident.
- Entreposage des matériaux et équipement :
  - Les éléments de rayonnage et les classeurs sont utilisés de manière appropriée (c.-à-d. non surchargés).
  - Les articles sont rangés de façon sécuritaire et appropriée.
  - Les armoires sont assez bien organisées.
  - Aucun matériel non utilisé ou inutile dans la pièce.
- Rallonges et barres d'alimentation :
  - Les circuits ne sont pas surchargés.
  - L'utilisation de cordons d'alimentation ne crée pas de danger de trébucher ou d'incendie.
  - Les rallonges sont mises à la terre et en bon état.
  - Utilisation appropriée des barres d'alimentation (éliminer ou minimiser les situations où une barre d'alimentation est branchée à une autre).
- Dalles de plafond :
  - En place et en bon état.
  - Ne sont pas peintes ou couvertes de matière combustible.
  - Aucun article accroché au plafond.
- Portes d'entrée et de sortie :
  - Non décorées au moyen de matières combustibles.
  - Libres de toute obstruction.
  - Les portes ouvrent et ferment correctement.
  - Les portes coupe-feu ne sont tenues ouvertes que pendant la réalisation d'une activité de transfert.
- Murs :
  - Seulement 20 % ou moins de la surface des murs peut être couverte de matières combustibles.
  - Les babillards et tableaux noirs sont bien fixés au mur et dans les rails.
  - Aucun dommage pouvant créer un danger.
- Plantes et animaux
  - Ne doivent pas créer un danger d'hygiène ou biologique.
  - Programme de nettoyage et d'entretien prévu.
  - Appropriés pour la salle de classe (c.-à-d. problèmes d'allergies ou d'infection).

### **Équipement de protection individuelle**

- Nombre adéquat de lunettes de sécurité appropriées pour la protection des yeux.

- Nombre adéquat de tabliers et de gants appropriés pour la protection contre les déversements.
- Équipement de protection individuelle nettoyé régulièrement.
- Équipement utilisé correctement.

### **Produits chimiques dangereux**

- Entreposage
  - Salle d'entreposage sécuritaire pour les produits chimiques (à l'extérieur de la salle de classe).
  - Produits chimiques organisés selon la compatibilité.
  - Les liquides sont entreposés à hauteur des yeux ou plus bas.
  - Le bureau de travail de l'enseignant n'est pas situé dans l'aire d'entreposage.
  - L'acide acétique est entreposé dans une armoire pour produits inflammables, loin des acides inorganiques.
  - L'acide nitrique est entreposé séparément de tous les autres acides.
  - Toutes les tablettes sont bien fixées.
  - L'armoire ventilée pour produits inflammables et acides est utilisée correctement.
  - Les produits chimiques ne sont pas en quantités excédentaires.
- Étiquetage
  - Étiquettes du SIMDUT sur tous les contenants secondaires (décantés).
  - Date de l'achat écrite sur les étiquettes du SIMDUT sur les contenants.
- FDS
  - Cartable des FDS facilement accessible.
    - Les FDS sont à jour (pas plus de trois ans) et seulement disponibles pour les produits chimiques ou les produits de consommation limités présents dans le laboratoire.
    - Feuille d'inventaire des produits chimiques conservée dans le cartable des FDS.
- Déchets
  - Conteneurs de déchets étiquetés et entreposés de manière sécuritaire.
  - Contenu des conteneurs inventorié.
  - Élimination des déchets effectuée selon un calendrier d'élimination régulier.

### **Autre**

- Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.

École : \_\_\_\_\_ Numéro de la salle : \_\_\_\_\_

Inspectée par : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature de l'inspecteur : \_\_\_\_\_

Signature de la direction d'école : \_\_\_\_\_

Consulter l'Information relative au formulaire d'inspection pour obtenir des précisions.

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Plancher	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Éclairage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Électricité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Signalisation et équipement d'urgence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Fenêtres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Mécanique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Entretien ménager Propreté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Entreposage des matériaux et équipement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Rallonges et barres d'alimentation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Dalles de plafond	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Portes d'entrée et de sortie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Murs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Équipement général	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Produits chimiques dangereux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Équipement de protection individuelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Air comprimé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Tuyaux des intercepteurs de rentrée de flamme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Ventilation générale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Rideaux anti UV	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Bouteilles de gaz comprimé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Valves et régulateurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Ventilation locale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Équipement ou machinerie (fournir la liste ci-dessous)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

\* Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente, et préciser : E (risque élevé), M (modéré) ou F (faible)

Ce document doit être conservé dans le cartable pour les documents en santé et sécurité au travail.

## ÉPT – Soudage (fabrication)

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Tuyaux des intercepteurs de rentrée de flamme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Ventilation générale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Rideaux anti UV	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Bouteilles de gaz comprimé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Valves et régulateurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Ventilation locale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Équipement ou machinerie (fournir la liste ci-dessous)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

\* Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente, et préciser : E (risque élevé), M (modéré) ou F (faible)

**Signature de l'inspecteur :** \_\_\_\_\_

**Signature de la direction d'école :** \_\_\_\_\_

Ce document doit être conservé dans le cartable pour les documents en santé et sécurité au travail.

## ÉPT – Construction

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Dispositifs de protection de l'équipement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Collecte des poussières	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Grillages de sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Air comprimé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Équipement ou machinerie Banc de scie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Scie circulaire portative	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Scie à chantourner	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Scie à onglets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Scie à ruban	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Cloueuse pneumatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Ponceuse à la main	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Planeuse à rabotage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Dresseuse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Tour à bois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Ponceuse à courroie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Meule d'établi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Serre-joints	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Étaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Outils électriques à main	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Outils à main	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Table à toupie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Toupie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Ponceuse à mouvement oscillatoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Machine à façonner stationnaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Machine à mortaise	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

\* Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente, et préciser : E (risque élevé), M (modéré) ou F (faible)

**Signature de l'inspecteur :** \_\_\_\_\_

**Signature de la direction d'école :** \_\_\_\_\_

Ce document doit être conservé dans le cartable pour les documents en santé et sécurité au travail.

## ÉPT – Mécanique

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Bouches d'évacuation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Appareil de surveillance du gaz carbonique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Air comprimé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Nettoyant pour les pièces	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Équipement ou machinerie Treuil	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Blocs de craie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Machine à pneus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Tour pour freins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Meules d'établi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Rectifieuse de soupape	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Crics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Béquilles de voiture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

\* Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente, et préciser : E (risque élevé), M (modéré) ou F (faible)

**Signature de l'inspecteur :** \_\_\_\_\_

**Signature de la direction d'école :** \_\_\_\_\_

Ce document doit être conservé dans le cartable pour les documents en santé et sécurité au travail.

## Information relative au formulaire d'inspection de l'atelier et du laboratoire d'ÉPT

### Plancher

- Le plancher est intact et ne présente aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
  - Carreaux de sol ou lames détachés ou manquants.
  - Béton cassé.
  - Revêtement de sol en feuilles irrégulier ou relevé.
- Surface antidérapante en place devant les machines.
- Marquage d'une zone de sécurité autour de l'équipement dangereux.

### Éclairage

- Appareils d'éclairage fonctionnels et sans pièces lâches.
- Interrupteurs fonctionnels.
- Niveau d'éclairage adéquat pour les tâches exécutées dans la zone.
- Éclairage secondaire, si nécessaire, disponible et fonctionnel.

### Électricité

- Coffrets, plaques et réceptacles intacts.
- Prises fonctionnelles.
- Dispositifs d'arrêt de l'équipement en bon état de fonctionnement.
- Interrupteurs magnétiques pour les gros appareils de travail du bois.
- Disjoncteur de fuite de terre en place aux endroits requis.
- Tous les cordons d'alimentation de l'équipement sont en bon état.

### Signalisation et équipement d'urgence

- Extincteur approprié en place avec certificat d'inspection en vigueur.
- Carte d'évacuation en cas d'incendie affichée et visible.
- Sorties d'urgence indiquées.
- Trousse de premiers soins en place et complète.
- Liste des secouristes affichée près de la trousse de premiers soins.
- Affiches de sécurité placées à des endroits visibles.
  - Douche d'urgence en place, clairement indiquée, testée chaque semaine (registre des dates tenu) – laboratoire de mécanique.
  - Bassin oculaire en place, clairement indiqué, testé chaque semaine (registre des dates tenu).
  - Couverture antifeu disponible (au besoin).
  - Trousse en cas de déversement accessible.
  - Appareil de surveillance du gaz carbonique en place (laboratoire de mécanique).
  - Téléphone ou interphone disponible dans la zone.

### Fenêtres

- Intactes, sans fissures ou panneaux cassés.
- Ne sont pas peintes ou couvertes de matière combustible (comprend les fenêtres de porte).

### Mécanique

- Thermostat fonctionnel.
- Bouches d'air chaud intactes et non obstruées.
- Éviers fonctionnels et ne présentent pas de fuite.
- Système de ventilation particulier en place aux endroits nécessaires et en bon état de fonctionnement.

## **Entretien ménager**

- Propreté :
  - Encombrement inutile qui n'offre pas un espace de travail adéquat.
  - Aucune accumulation excessive de poussière.
  - Aucune présence de produits ou de matières alimentaires qui pourraient créer des dangers biologiques (c.-à-d. moisissures, rongeurs, odeurs).
  - Lavabo et fournitures de lavage des mains appropriées.
  - Aucun problème d'hygiène évident.
- Entreposage des matériaux et équipement :
  - Les éléments de rayonnage et les classeurs sont utilisés de manière appropriée (c.-à-d. non surchargés).
  - Les articles sont rangés de façon sécuritaire et appropriée.
  - Les armoires et les salles d'entreposage sont assez bien organisées.
  - Aucun équipement ou matériel inutile entreposé dans la zone.
  - Garde-pieds en place sur les mezzanines.
  - Entreposage approprié des chiffons imprégnés d'huile et autres matières combustibles.
- Rallonges et barres d'alimentation
  - Les circuits ne sont pas surchargés.
  - L'utilisation de cordons d'alimentation ne crée pas de danger de trébucher ou d'incendie.
  - Les rallonges sont mises à la terre et en bon état.
  - Utilisation appropriée des barres d'alimentation (éliminer ou minimiser les situations où une barre d'alimentation est branchée à une autre).
- Dalles de plafond :
  - En place et en bon état.
  - Ne sont pas peintes ou couvertes de matière combustible.
  - Aucun article accroché au plafond.
- Portes d'entrée et de sortie :
  - Libres de toute obstruction.
  - Les portes ouvrent et ferment correctement.
  - Les portes coupe-feu ne sont tenues ouvertes que pendant la réalisation d'une activité de transfert.
- Murs :
  - Seulement 20 % ou moins de la surface des murs peut être couverte de matières combustibles.
  - Les babillards et tableaux noirs sont bien fixés au mur et dans les rails.
  - Aucun dommage pouvant créer un danger.

## **Équipement général**

- Dispositifs de protection installés sur l'équipement afin de protéger l'opérateur (les dispositifs de protection ne doivent être retirés sous aucun prétexte).
- Dispositifs de protection de la meule en place et porte-outil placé à moins de trois millimètres de la pierre.
- Enveloppes de protection complètes autour des courroies et des poulies.
- Équipement fixé correctement.
- Le mandrin à ressort de la perceuse à colonne est en bon état de fonctionnement.
- Grillages de sécurité disponibles au besoin (p. ex. tour à bois).
- Affiches de procédure d'utilisation appropriée en place pour chaque machine.

### **Produits chimiques dangereux**

- Classeur des FDS facilement accessible.
- Les FDS sont à jour (pas plus de trois ans) et seulement disponibles pour les produits chimiques ou les produits de consommation limités présents dans le laboratoire.
- Feuille d'inventaire des produits chimiques conservée dans le classeur des FDS.
- Étiquettes du SIMDUT (milieu de travail) sur tous les contenants secondaires (décantés).
- Entreposage sécuritaire dans les armoires pour produits inflammables.
- Conteneurs de déchets étiquetés.
- Élimination des déchets effectuée selon un calendrier d'élimination régulier.

### **Équipement de protection individuelle**

- Équipement de taille appropriée, en bon état et utilisé.
- Protection des yeux (lunettes, lunettes de sécurité ou masques protecteurs).
- Masques antipoussières.
- Gants.
- Tabliers ou vestes de soudeur.
- Casques et lunettes de soudeur.
- Protection de l'ouïe (au besoin).

### **Air comprimé**

- Étiquettes sur les conduites.
- Tuyaux en bon état.

### **Soudage**

- Intercepteurs de rentrée de flamme en place et situés au régulateur.
- Tuyaux en bon état.
- Ventilation de la zone appropriée pour les tâches qui y sont exécutées.
- Rideaux anti UV disponibles, en bon état et utilisés de façon appropriée.
- Bouteilles de gaz comprimé fixées et entreposées de façon appropriée. Les bouteilles de gaz comprimé différentes doivent être entreposées séparément.
- Valves et régulateurs en bon état.
- Ventilation locale disponible et utilisée pour les tâches de soudage.
- Équipement ou machinerie en bon état et utilisé de façon appropriée.
- Cisaille pour tôle.
- Encocheuse à métaux.
- Fraiseuse.
  
- Soudeuse à arc électrique.
- Soudeuse à l'arc sous protection de gaz inerte avec fil électrode fusible.
- Tour à métaux.
- Perceuse à colonne.

### **Mécanique**

- Bouches d'évacuation fonctionnelles.
- Appareil de surveillance du gaz carbonique en place et inspecté tous les ans.
- Air comprimé
- Utilisé seulement à des fins appropriées (pas pour nettoyer).
- Nettoyants pour les pièces – si du Varsol est utilisé, s'assurer que le couvercle est fermé lorsque le produit n'est pas utilisé (le couvercle de sécurité est en bon état).

- Équipement ou machinerie.
- Treuil en excellent état et inspecté tous les ans.
- Blocs de craie disponibles et utilisés de façon appropriée.
- Machine à pneus en bon état et dispositifs de protection en place.
- Tour pour freins en bon état et dispositifs de protection en place.
- Meules d'établi
- Dispositifs de protection en place, meules inspectées régulièrement pour repérer les fissures, préparées, guidage placé à moins de trois millimètres de la pierre.
- Rectifieuse de soupape protégée de façon appropriée.
- Crics en bon état de fonctionnement et utilisés de façon appropriée.
- Béquilles de voiture en bon état de fonctionnement et utilisées de façon appropriée.

### **Construction**

- Dispositifs de protection en place sur tout l'équipement, au besoin.
- Capteur de poussière relié à tous les appareils produisant une grande quantité de poussière.
- Capteur inspecté et vidé régulièrement.
- Grillages de sécurité disponibles au besoin (tour à bois).
- Air comprimé utilisé seulement à des fins appropriées (pas pour le nettoyage général).
- Équipement ou machinerie.
- Banc de scie
- Une protection contre les éclats doit être en place, sauf si la lame n'est pas fixée à la scie.
- Linguet anti-recul et capteur de poussière également en place (aucun élève du secondaire 1<sup>er</sup> cycle n'est autorisé à utiliser cet équipement).
- Scie circulaire portative.
- Scie à chantourner.
- Scie à onglets.
- Scie à ruban.
- Cloueuse pneumatique.
- Ponceuse à la main.
- Planeuse à rabotage.
- Dresseuse (aucun élève du secondaire 1<sup>er</sup> cycle n'est autorisé à utiliser cet équipement).
- Tour à bois.
- Ponceuse à courroie.
- Meule d'établi.
- Serre-joints.
- Étaux.
- Outils électriques à main.
- Outils à main.
- Table à toupie.
- Toupie.
- Ponceuse à mouvement oscillatoire.
- Machine à façonner stationnaire.
- Machine à mortaise.

Inspecté par : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature de l'inspecteur : \_\_\_\_\_

Signature du gestionnaire : \_\_\_\_\_

Consulter l'Information relative au formulaire d'inspection pour obtenir des précisions. Comprend des listes de vérification pour les zones spécifiques : zone d'entreposage général, entreposage spécial, bureau, salle du personnel et salle de toilette, stationnement et quai de chargement.

### Zone d'entreposage général

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Plancher	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Éclairage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Électricité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Signalisation et équipement d'urgence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Fenêtres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Mécanique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Entretien ménager Propreté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Entreposage des matériaux et équipement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Rallonges et barres d'alimentation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Portes d'entrée et de sortie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Portes escamotables pour véhicules	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Murs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Produits chimiques dangereux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Équipement de protection individuelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Équipement général Élévateur à fourches Transpalette à main	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

\* Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente, et préciser : E (risque élevé), M (modéré) ou F (faible)

Ce document doit être conservé dans le cartable pour les documents en santé et sécurité au travail.

## Zones d'entreposage spécial de l'entrepôt JH.

Numéro de la salle : \_\_\_\_\_

Inspectée par : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature de l'inspecteur : \_\_\_\_\_

Signature du gestionnaire : \_\_\_\_\_

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Plancher	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Éclairage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Entretien ménager Propreté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Entreposage des matériaux et équipement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Portes d'entrée et de sortie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Utilisation appropriée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

\* Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente, et préciser : E (risque élevé), M (modéré) ou F (faible)

Ce document doit être conservé dans le cartable pour les documents en santé et sécurité au travail.

## Zones du bureau, de la salle du personnel et de la salle de toilette du Siège social du FrancoSud.

Numéro de la salle : \_\_\_\_\_

Inspectée par : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature de l'inspecteur : \_\_\_\_\_

Signature du gestionnaire : \_\_\_\_\_

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Plancher	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Éclairage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Entretien ménager Propreté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Entreposage des matériaux et équipement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Portes d'entrée et de sortie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Utilisation appropriée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

\* Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente, et préciser : E (risque élevé), M (modéré) ou F (faible)

Ce document doit être conservé dans le cartable pour les documents en santé et sécurité au travail.

## Stationnement de l'entrepôt JH

Inspectée par : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature de l'inspecteur : \_\_\_\_\_

Signature du gestionnaire : \_\_\_\_\_

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Surfaces	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Escaliers et rampes d'accès	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Signalisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Électricité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

\* Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente, et préciser : E (risque élevé), M (modéré) ou F (faible)

Ce document doit être conservé dans le cartable pour les documents en santé et sécurité au travail.

## Information relative au formulaire d'inspection de l'entrepôt JH.

### Zone d'entreposage général

Les éléments suivants doivent être inspectés dans toutes les zones de l'entrepôt, y compris les zones d'entreposage spécial et les zones du bureau, de la salle du personnel et de la salle de toilette.

#### Plancher

- Le plancher est intact et ne présente aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
  - Béton cassé.
  - Revêtement de sol irrégulier.

#### Éclairage

- Appareils d'éclairage fonctionnels et sans pièces lâches.
- Interrupteurs fonctionnels.
- Niveau d'éclairage adéquat pour les tâches exécutées dans la zone.
- Éclairage secondaire, si nécessaire, disponible et fonctionnel.

#### Électricité

- Coffrets, plaques et réceptacles intacts.
- Prises fonctionnelles.
- Dispositifs d'arrêt de l'équipement en bon état de fonctionnement.
- Disjoncteur de fuite de terre en place aux endroits requis.
- Tous les cordons d'alimentation de l'équipement sont en bon état.

#### Signalisation et équipement d'urgence

- Extincteur approprié en place avec certificat d'inspection en vigueur.
- Carte d'évacuation en cas d'incendie affichée et visible.
- Sorties d'urgence indiquées.
- Trousse de premiers soins en place et complète.
- Liste des secouristes affichée près de la trousse de premiers soins.
- Affiches de sécurité placées dans des endroits visibles.
- Bassin oculaire en place, clairement indiqué, testé chaque semaine (registre des dates tenu).
- Trousse en cas de déversement accessible.
- Appareil de surveillance du gaz carbonique en place.
- Téléphone disponible dans la zone.

#### Fenêtres

- Intactes, sans fissures ou panneaux cassés.
- Ne sont pas peintes ou couvertes de matière combustible (comprend les fenêtres de porte).

#### Mécanique

- Thermostat fonctionnel.
- Bouches d'air chaud intactes et non obstruées.
- Système de ventilation particulier en place aux endroits nécessaires et en bon état de fonctionnement.
- Ventilateur de plafond en bon état de fonctionnement.

- Aucune matière combustible près des aérothermes.

### **Entretien ménager**

- Propreté :
  - Encombrement inutile qui n'offre pas un espace de travail adéquat.
  - Aucune accumulation excessive de poussière.
  - Aucune présence de produits ou de matières alimentaires qui pourraient créer des dangers biologiques (c.-à-d. moisissures, rongeurs, odeurs).
  - Aucun problème d'hygiène évident.
- Entreposage des matériaux et équipement :
  - Les éléments de rayonnage et les supports sur patins sont utilisés de manière appropriée (c.-à-d. non surchargés).
  - Les articles sont rangés de façon sécuritaire et appropriée.
  - Aucun équipement ou matériel inutile entreposé dans la zone.
- Rallonges et barres d'alimentation :
  - Les circuits ne sont pas surchargés.
  - L'utilisation de cordons d'alimentation ne crée pas de danger de trébucher ou d'incendie.
  - Les rallonges sont mises à la terre et en bon état.
  - Utilisation appropriée des barres d'alimentation (éliminer ou minimiser les situations où une barre d'alimentation est branchée à une autre).
- Portes d'entrée et de sortie :
  - Libres de toute obstruction.
  - Les portes ouvrent et ferment correctement.
  - Les portes coupe-feu ne sont tenues ouvertes que pendant la réalisation d'une activité de transfert.
- Portes escamotables pour véhicules :
  - Rails et roues en bon état.
  - Mécanismes de verrouillage de sécurité fonctionnels et en bon état.
- Murs :
  - Seulement 20 % ou moins de la surface des murs est couverte de matières combustibles.
  - Les babillards sont bien fixés au mur.

### **Produits chimiques dangereux**

- Cartable des FDS facilement accessible.
- Les FDS sont à jour (pas plus de trois ans) et seulement disponibles pour les produits chimiques ou les produits de consommation limités présents.
- Feuille d'inventaire des produits chimiques conservée dans le cartable des FDS.

### **Équipement de protection individuelle**

- Équipement de taille appropriée, en bon état et utilisé.
  - Protection des yeux (lunettes).
  - Masques antipoussières.
  - Gants.
  - Protection de l'ouïe (au besoin).

### **Équipement général**

- Dispositifs de protection installés sur l'équipement et utilisés.
- Équipement fixé correctement.
- Équipement en bon état de fonctionnement (c.-à-d. élévateur à fourches, transpalette à main).

## **Zones d'entreposage spécial**

### **Plancher**

- Le plancher est intact et ne présente aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
  - Carreaux de sol détachés ou manquants.
  - Revêtement de sol en feuilles relevé.
  - Revêtement de sol irrégulier.

### **Éclairage**

- Appareils d'éclairage fonctionnels et sans pièces lâches.
- Interrupteurs fonctionnels.
- Niveau d'éclairage adéquat.

### **Entretien ménager**

- Propreté :
  - Encombrement inutile créant un danger de trébucher.
  - Aucune présence de produits ou de matières alimentaires créant des dangers biologiques (c.-à-d. moisissures, rongeurs, odeurs).
  - Aucun problème d'hygiène évident.
- Entreposage des matériaux et équipement :
  - Les éléments de rayonnage sont utilisés de manière appropriée (c.-à-d. non surchargés).
  - Les articles sont rangés de façon sécuritaire et appropriée.
  - Entreposage sécuritaire des produits dangereux.
  - FDS pour tous les produits contrôlés.
  - Ventilation appropriée en bon état de fonctionnement.
- Portes d'entrée et de sortie :
  - Libres de toute obstruction.
  - Les portes ouvrent et ferment correctement.

### **Utilisation appropriée**

- L'espace est-il utilisé aux fins pour lesquelles il a été conçu? Si ce n'est pas le cas, l'utilisation actuelle est-elle sécuritaire et appropriée pour l'espace?

### **Autre**

- Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.

## **Zones du bureau, de la salle du personnel et de la salle de toilette**

### **Plancher**

- Intact et ne présente aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
  - Tapis déchiré ou relevé.
  - Carreaux de sol détachés ou manquants.
  - Revêtement de sol en feuilles relevé ou irrégulier.

### **Éclairage**

- Appareils d'éclairage fonctionnels et sans pièces lâches.
- Interrupteurs fonctionnels.

- Niveau d'éclairage adéquat pour la majorité des tâches exécutées dans la zone.

### **Électricité**

- Plaques et réceptacles intacts.
- Prises fonctionnelles.

### **Mobilier et équipement**

- Aucune pièce brisée ou lâche pouvant créer un danger.
- Éléments de rayonnage fixés et sécuritaires.
- La disposition de la pièce ne bloque pas les sorties ou n'entrave pas l'évacuation.
- Trousse de premiers soins et fournitures requis.

### **Signalisation d'urgence**

- Carte d'évacuation en cas d'incendie affichée et visible.
- Liste des secouristes formés affichée près de la trousse de premiers soins.

### **Fenêtres**

- Intactes, sans fissures ou panneaux cassés.
- Ne sont pas peintes ou couvertes de matière combustible.

### **Mécanique**

- Thermostat fonctionnel.
- Bouches d'air chaud intactes et non obstruées.
- Évier fonctionnel et ne présente pas de fuite.
- Électroménagers de cuisine fonctionnels et en bon état.

### **Entretien ménager**

- Propreté :
  - Encombrement inutile qui n'offre pas un espace de travail adéquat.
  - Entreposage approprié des produits ou des matières alimentaires qui pourraient créer des dangers biologiques (c.-à-d. moisissures, rongeurs, odeurs).
  - Aucun problème d'hygiène évident.
- Entreposage des matériaux et équipement :
  - Les éléments de rayonnage et les classeurs sont utilisés de manière appropriée (c.-à-d. non surchargés).
  - Les articles sont rangés de façon sécuritaire et appropriée.
  - Les armoires sont assez bien organisées.
  - Aucun matériel non utilisé ou inutile dans la pièce.
  - Entreposage sécuritaire des produits dangereux.
- Rallonges et barres d'alimentation :
  - Les circuits ne sont pas surchargés.
  - L'utilisation de cordons d'alimentation ne crée pas de danger de trébucher ou d'incendie.
  - Les rallonges sont mises à la terre et en bon état.
  - Utilisation appropriée des barres d'alimentation (éliminer ou minimiser les situations où une barre d'alimentation est branchée à une autre).
- Dalles de plafond :
  - En place et en bon état.
  - Ne sont pas peintes ou couvertes de matière combustible.
  - Aucun article accroché au plafond.

- Portes d'entrée et de sortie :
  - Non décorées au moyen de matières combustibles.
  - Libres de toute obstruction.
  - Les portes ouvrent et ferment correctement.
  - Les portes coupe-feu ne sont tenues ouvertes que pendant la réalisation d'une activité de transfert.
- Murs :
  - Seulement 20 % ou moins de la surface des murs est couverte de matières combustibles.
  - Les babillards et tableaux blancs sont bien fixés au mur et dans les rails.
  - Aucun dommage pouvant créer un danger.

#### **Autre**

- Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.

#### **Quais de chargement**

##### **Surfaces**

- Les surfaces sont intactes et ne présentent aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
  - Béton cassé dans les trottoirs ou asphalte brisé dans les stationnements.
  - Problèmes de drainage créant une accumulation d'eau ou de glace.
- Le bac à sable (le cas échéant) est rempli et utilisé pour améliorer la sécurité des surfaces glissantes.

##### **Escaliers et rampes d'accès**

- Plans de marche endommagés créant des dangers de trébucher.
- Mains courantes en place et bien fixées.
- Libres de toute obstruction.

##### **Signalisation**

- Signalisation appropriée en place et visible (c.-à-d. zone scolaire, passage piétonnier, zone pour autobus, aires de stationnement désignées et restreintes, stationnements pour personnes handicapées, etc.).

##### **Électricité**

- Les prises de courant dans le stationnement sont intactes et fonctionnelles.
- Les lumières extérieures sont intactes et fonctionnelles.

#### **Autre**

- Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.